

KEYYO

COMMUNICATIONS

**RAPPORT FINANCIER
ANNUEL 2016**

31 Décembre 2016

*Société anonyme au capital de 627 200 euros.
Siege social: 92-98, Boulevard Victor Hugo, 92110 Clichy.
RCS Nanterre 390 081 156
Activité : Services de Télécommunication*

Table des Matières

1 – Etats Financiers Consolidés.....	Page 03
2 – Etats Financiers Individuels.....	Page 29
3 – Rapport de Gestion du conseil d’administration.....	Page 47
4 – Attestation du Rapport Financier.....	Page 63
5 - Annexes.....	Page 64

- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Sociaux
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Conventions Règlementées



RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONSOLIDE

31 Décembre 2016

Société anonyme au capital de 627 200 euros.

Siege social: 92-98, Boulevard Victor Hugo, 92110 Clichy.

RCS Nanterre 390 081 156

Activité : Services de Télécommunication

1. COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

Actif	Notes	2016-12	2015-12	Var %
<i>Actifs non courants</i>				
Immobilisations Incorporelles	1	2 090	2 063	1,3
Immobilisations Corporelles	2	1 429	1 070	33,5
Actifs Financiers	3	184	172	6,6
Impôts Différés Actifs	4	995	1 010	-1,5
Total actifs non courants		4 697	4 316	8,8
<i>Actifs courants</i>				
Stocks et Encours	5	184	265	-30,5
Créances Clients	6	1 573	1 820	-13,6
Autres créances	7	993	773	28,4
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	8	7 925	7 624	4,0
Total actifs courants		10 675	10 482	1,8
Total Actif		15 372	14 798	3,9

Passif	Notes	2016-12	2015-12	Var %
<i>Capitaux propres</i>				
Capital social		691	691	0,0
Prime d'émission		426	426	0,0
Réserves consolidées		76	76	0,0
Report à nouveau		3 468	1 884	84,0
Résultat de la période		1 917	2 270	-15,6
Actions d'autocontrôle		-1 546	-1 436	7,7
Total Capitaux Propres	Page 4	5 031	3 911	28,6
<i>Passifs non courants</i>				
Dettes financières non courantes	9	4 165	4 823	-13,6
Avantages du personnel	10	58	57	1,3
Total passifs non courants		4 223	4 880	-13,5
<i>Passifs courants</i>				
Provisions	11	59	208	-71,5
Fournisseurs	12	3 971	3 475	14,3
Dettes fiscales et sociales	13	1 178	1 522	-22,6
Autres passifs	14	909	802	13,4
Total passifs courants		6 118	6 007	1,8
Total Passif		15 372	14 798	3,9

ETATS DU RESULTAT NET ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

Milliers d'euros	Notes	2016-12	2015-12	VAR %
Chiffre d'affaires	15	24 634	24 132	2,1
Coût des services et produits consommés	16	-11 991	-11 819	1,5
Autres charges externes	17	-2 775	-2 682	3,5
Impôts et taxes	18	-435	-436	-0,3
Charges de personnel	19	-6 170	-5 709	8,1
Dotations aux Amortissements Nettes	1 & 2	-1 202	-1 079	11,4
Dotations aux Provisions Nettes	20	40	-421	-109,6
Autres produits & Charges	21	-72	-45	60,8
Résultat opérationnel		2 028	1 940	4,5
<i>Dont résultat opérationnel récurrent</i>	<i>22</i>	<i>2 088</i>	<i>2 068</i>	<i>1,0</i>
Charges Financières	23	-64	-68	-5,4
Produits Financiers	23	76	58	31,2
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence				
Résultat avant impôts		2 040	1 930	5,7
Impôts sur le résultat	24	-123	340	-136,1
Résultat net		1 917	2 270	-15,6
<i>Dont Résultat des activités poursuivies</i>		<i>1 902</i>	<i>2 270</i>	<i>-16,2</i>
<i>Dont Résultat des activités abandonnées</i>		<i>15</i>		
Autres éléments du résultat Global				
Résultat Global		1 917	2 270	-15,6
Résultat net revenant				
- aux actionnaires de la Société		1 917	2 270	-15,6
- aux intérêts minoritaires				
Résultat net par action				
- des activités poursuivies	25	0,88	1,05	-16,2
- dilué des activités poursuivies	25	0,89	1,05	-15,6
Résultat net par action de l'ensemble consolidé				
- de l'ensemble consolidé	25	0,89	1,05	-15,6
- dilué de l'ensemble consolidé	25	0,89	1,05	-15,6

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Milliers d'euros	Part du groupe				Capitaux - propres - part du groupe	Part des interets minoritaire s	Total des capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto- détenus	Réserves et résultats consolidés			
Capitaux propres au 31/12/2014	760	2 877	-1 311	1 248	3 574		3 574
Changement des méthodes(IFRIC 21)		31			31		31
Capitaux propres au 31/12/2014 corrigés	760	2 908	-1 311	1 248	3 605		3 605
Opérations sur capital	-69	-1 183	1 252				
Opérations des titres auto-détenus			-1 376		-1 376		-1 376
Affectation des résultats en réserves		661		-661			
Dividendes Versés				-588	-588		-588
Résultat net de l'exercice				2 270	2 270		2 270
Autres éléments du résultat global							
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	691	2 385	-1 436	2 270	3 911		3 911
Variation de périmètre							
Capitaux propres au 31/12/2015	691	2 385	-1 436	2 270	3 911		3 911
Changement des méthodes comptables							
Capitaux propres au 31/12/2015 corrigés	691	2 385	-1 436	2 270	3 911		3 911
Opérations sur capital							
Opérations des titres auto-détenus			-110		-110		-110
Affectation des résultats en réserves		1 583		-1 583			
Dividendes Versés				-687	-687		-687
Résultat net de l'exercice				1 917	1 917		1 917
Autres éléments du résultat global							
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	691	3 969	-1 546	1 917	5 031		5 031
Variation de périmètre							
Capitaux propres au 31/12/2016	691	3 969	-1 546	1 917	5 031		5 031

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE CONDENSES

Milliers d'euros		2016-12	2015-12
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES</i>			
+ Résultat net revenant aux actionnaires de la société	A	1 917	2 270
- Eléments non constitutifs de flux liés à l'activité :	B	1 157	1 285
- / + Dotations nettes aux amortissements sur Immobilisations		1 202	1 079
- / + Plus et moins values de cession d'immobilisation		93	
- / + Dotations aux provisions des actifs courants		10	18
- / + Dotations aux provisions des actifs non-courants			
- / + Dotations aux provisions des passifs non-courants			-6
- / + Dotations aux provisions des passifs courants		-149	194
- / + Autres variations *			
= Capacité d'autofinancement	A+B	3 074	3 555
+ Coût de l'endettement financier net		-10	10
+ / - Charge d'impôt (y compris impôts différés)		123	-340
+ / - Variation du B.F.R. lié à l'activité		251	445
= Total flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	C	3 437	3 670
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</i>			
- Opérations de fusion			
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-1 691	-1 325
+ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles			25
- Acquisitions d'immobilisations financières			
+ Cessions d'immobilisations financières			
+ / - Variation des prêts et avances consentis			
+ / - Variation d'autocontrôle		-110	-125
+ / - Variation des autres flux liés aux opérations d'investissement			
= Total flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	D	-1 802	-1 424
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</i>			
+ Augmentation ou Réduction de capital			-1 252
- Versements de Dividendes		-687	-588
+ Augmentation d'emprunt			4 030
+ Cautions Reçues		32	
- Remboursements d'emprunts (y compris location financement)		-690	-1 133
- Intérêts financiers nets versés (y compris location financement)		10	-10
+ / - Variation des comptes courants (hors groupe)			
+ / - Variation des avances conditionnées			
+ / - Variation des autres flux liés aux opérations de financement			
= Total flux de trésorerie liés aux activités de financement	E	-1 334	1 047
<i>VARIATION DE TRESORERIE NETTE</i>			
Trésorerie à l'ouverture (D)	F	7 624	4 330
Trésorerie de clôture (E)	G	7 925	7 624
Variation de trésorerie nette (C+D+E = G-F)		302	3 294

2. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016

2.1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

KEYYO est une Société Anonyme de droit français à Conseil d'administration, régie par les dispositions du Code de commerce sur les sociétés commerciales. KEYYO est domiciliée en France. Le siège social est sis au 92-98 Boulevard Victor Hugo, Clichy.

Les actions sont admises aux négociations sur NYSE Alternext à Paris. Les négociations se déroulent en continu sous le code ISIN FR0000185621 et sous le nouveau code mnémorique ALKEY.

La société KEYYO est un des premiers opérateurs de téléphonie sur IP en France ayant fait le choix, en 2005, du protocole SIP. Elle maîtrise une architecture 100% IP développée par ses équipes de Recherche & Développement, à partir de technologies ouvertes.

Le groupe KEYYO s'adresse à diverses cibles :

- Les entreprises avec des offres IP centrex, de trunking SIP, de collecte 08AB et de téléphonie mobile.
- Les particuliers avec des offres de téléphonie en majorité à l'international
- Les opérateurs avec des offres fixes et mobiles en marque blanche.

En date du 19 Avril 2017, le Conseil d'Administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de KEYYO pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Ces états seront soumis à l'approbation des actionnaires de KEYYO lors de leur Assemblée générale annuelle, qui se tiendra le 8 Juin 2017.

2.2. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Le 26 octobre 2011, KEYYO a fait l'acquisition de 100 % du capital de la société A-Tribu Telecom, opérateur de réseau spécialisé dans la fourniture de solutions de téléphonie fixe et mobile auprès des TPE et PME. En 2012, la dénomination de cette filiale est devenue KEYYO PROXIMITE.

Au 31 décembre 2016, 2015 et 2014 le périmètre s'établit comme suit :

Nom de la société	Forme Juridique	% d'intérêts	Méthode de consolidation
KEYYO (société mère) 92-98 Bd Victor Hugo 92110 Clichy	SA	100 %	IG
KEYYO PROXIMITE 92-98 Bd Victor Hugo 92110 Clichy	SAS	100 %	IG

Le groupe Keyyo détient également 23% de la société IP-Cash spécialisée dans la vente de communication téléphonique sur le marché ethnique Français. Les chiffres relatifs à cette filiale ne sont pas consolidés.

2.3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le Conseil d'administration du 14 septembre 2016 a validé les modalités d'apport de la branche autonome d'activité IP Cash au 1^{er} octobre 2016 à la société IP Cash SAS immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 821.944.352. Cette opération devait permettre le développement de cette activité et sa diversification dans un marché en décroissance.

La branche d'activité apportée comprenait :

- La clientèle et l'achalandage attachés à l'activité ;
- Le fichier de la clientèle ;
- Le nom commercial « IP CASH » et le logo ;
- Le nom de domaine « ipcash.fr » et le Site Internet référencé à l'adresse www.ipcash.fr ;
- Le numéro de téléphone du support clients 0180889999 ;
- Les éléments corporels attachés à la branche d'activités : tels que le matériel et l'équipement réinitialisés notamment informatique et télécom ;
- L'ensemble des fichiers relatifs à l'activité de la Branche Autonome IP Cash ;
- Les 5 salariés exclusivement dédiés à l'activité de la Branche Autonome IP Cash ;
- Les contrats à conclure nécessaire à l'activité ;

Le passif transmis a été supporté par IP CASH seule, sans solidarité de la société Keyyo. Cette opération a été placée sous le régime juridique des scissions, conformément aux dispositions de l'article L.236-22 du Code de commerce.

A la suite de cette décision, le Conseil d'administration du 10 octobre 2016 a validé la cession rétroactive au 1^{er} octobre de 67% de la filiale IP Cash au profit d'un groupe d'investisseurs menés par la société MTT. L'objet de cette cession était d'adosser la filiale à des professionnels du marché des télécommunications et de la distribution spécialisée et de permettre à IP-Cash d'élargir son offre de services tout en nouant des partenariats clés pour se développer de nouveau.

Ce Conseil d'administration a également validé la cession de 10% des titres aux salariés de la filiale IP-cash. Keyyo restant actionnaire à hauteur de 23% à l'issue de cette opération.

Le chiffre d'affaire ainsi que les charges relatives à l'activité IP-cash ne figurent plus dans les comptes de Keyyo à compter du 1^{er} octobre 2016.

2.4. BASE DE PRÉPARATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

2.4.1. Principe généraux - Référentiel comptable

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'Euro, monnaie fonctionnelle de la société, et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés du groupe KEYYO au 31 décembre 2016 ont été établis en conformité avec les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes comptables internationales IFRS. Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards) ainsi que des interprétations liées.

Les principes comptables appliqués pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2016 sont identiques à ceux utilisés dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2015, à l'exception des normes, amendements et interprétations des normes, entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2016 et parues au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes, qui ont été appliqués.

Par ailleurs, le groupe KEYYO n'a pas appliqué de façon anticipée les dernières normes publiées dont l'application ne sera obligatoire que pour les prochains exercices. Il s'agit principalement des normes suivantes :

- IFRS 9 – « Instruments financiers », publiée en juillet 2014, en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 selon la proposition de l'IASB (non encore approuvé par l'Union Européenne) ;
- IFRS 15 – « Revenus des contrats avec les clients », publiée en mai 2014, en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 (non encore approuvé par l'Union Européenne).
- IFRS 16 – « Contrats de location », publiée le 13 janvier 2016, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019 et qui reste à adopter dans l'UE.

L'impact de ces nouvelles normes est en cours d'analyse.

Le Groupe n'a appliqué aucune norme ou interprétation par anticipation.

2.4.2. Jugements

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses en note 2.5 et concernent principalement :

- La reconnaissance du revenu,
- La valorisation des impôts différés,
- L'immobilisation des frais de recherche et développement.

2.4.3. Estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses déterminées par la Direction pour le calcul de la valeur des actifs, passifs, charges et produits de l'exercice. Le Groupe révisé ses estimations régulièrement, il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent sensiblement de ces estimations. Les estimations significatives réalisées par KEYYO pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- les évaluations retenues pour les tests des pertes de valeur notamment de la valeur recouvrable des goodwill ainsi que des immobilisations incorporelles et corporelles
- l'évaluation des provisions
- l'évaluation des engagements de retraite et assimilés
- l'estimation des frais de développement activables

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, KEYYO révisé ses estimations sur la base des informations régulièrement mises à jour.

2.5. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et d'éventuelles pertes de valeur.

Frais de recherche

Les frais de recherche sont passés en charges de l'exercice. Les frais de développement qui répondent à tous les critères d'activation édictés par la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles » sont enregistrés en immobilisations incorporelles, à savoir :

- Intention du Groupe ainsi que sa capacité financière, commerciale et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- L'actif incorporel générera des avantages économiques futurs ;
- Le coût de cet actif incorporel peut être évalué de façon fiable.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilité reconnues :

Nature des biens immobilisés	Durée
Frais de recherche et de développement	3 ans
Concessions, brevets, licences, logiciels	1 à 15 ans

Les durées d'amortissement sont revues annuellement lors de chaque clôture comptable. Tout changement de durée est traité comme un changement d'estimation appliqué de manière prospective conformément à la norme IAS 8 « résultat net de l'exercice, erreurs fondamentales et changements de méthodes comptables » et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire.

Regroupement d'entreprises et goodwill (IFRS3)

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le Groupe obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

La contrepartie transférée est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition (sauf exceptions), y compris pour la part des participations ne donnant pas le contrôle. Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées soit à la juste valeur, soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque acquisition.

Le goodwill est évalué comme étant la différence entre :

- La juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et, dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, et,
- Le montant net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à la juste valeur (sauf exceptions)

Si la différence est négative, elle est comptabilisée en profit directement dans le résultat de l'exercice en tant qu'acquisition à des conditions avantageuses.

Dans le cas où la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises n'a pu être achevée avant la fin de la période pendant laquelle le regroupement d'entreprises est effectué, cette comptabilisation doit être achevée dans un délai de douze mois commençant à la date d'acquisition.

Goodwill :

Le goodwill lié à l'acquisition de filiales est inclus dans les « immobilisations incorporelles ». Il est soumis à un test annuel de dépréciation au minimum et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur.

Les pertes de valeur sont enregistrées au compte de résultat dans la ligne dépréciations d'immobilisations

Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou d'entrée dans le Groupe sous déduction des amortissements cumulés et d'éventuelles pertes de valeur. En application d'IAS 16, le coût de l'immobilisation comprend tous les frais accessoires d'achats.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilité reconnues :

Nature des biens immobilisés	Durée
Matériel et outillage	1 à 5 ans
Installations et agencements divers	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau, Informatique, Callbox	2 à 5 ans
Mobilier	5 ans

Les durées d'amortissement sont revues annuellement lors de chaque clôture comptable. Tout changement de durée est traité comme un changement d'estimation appliqué de manière prospective conformément à la norme IAS 8 et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire.

Les contrats de location (IAS 17)

En application d'IAS 17, les immobilisations corporelles financées au moyen de contrat de location-financement sont présentées à l'actif et comptabilisées initialement à leur juste valeur ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimums au titre de la location. Après la comptabilisation initiale, elles sont comptabilisées selon la méthode comptable applicable à ce type d'actif. Elles sont amorties sur leur durée d'utilité ou sur la durée du contrat de location si celle-ci est plus courte. La dette correspondante est inscrite en dettes financières.

Tous les contrats qui au regard de cette norme ne transfèrent pas la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur, sont considérés comme des contrats de location simple. Les loyers des contrats de location sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée de location.

Il n'y a pas au sein du Groupe de contrat de location « caché » tel que défini par IFRIC 4.

Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles (IAS 36)

Le Groupe s'assure que la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles n'est pas inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur moins les coûts de sortie et la valeur d'utilité.

Conformément à IAS 36 « dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou indices laissent penser à un risque de perte de valeur, le Groupe pratique un test de dépréciation des immobilisations incorporelles (y compris le goodwill) et corporelles. Par ailleurs, le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Actifs financiers non courants (IAS 39)

Les actifs financiers non courants comprennent essentiellement les dépôts de garanties versés aux propriétaires des biens mobiliers et immobiliers loués, et les garanties versées aux clients. Conformément à IAS 39 « instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les actifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur (augmentée le cas échéant des frais de transaction). Puis, ils sont comptabilisés au coût amorti.

Stocks et en-cours (IAS 2)

Les stocks de marchandises sont évalués au plus bas du coût d'acquisition déterminé selon la méthode FIFO et de leur valeur nette de réalisation.

Une dépréciation est comptabilisée en fonction de la valeur de réalisation des éléments stockés. La rotation du stock est rapide, le risque de perte de valeur est ainsi faible.

Créances et autres actifs financiers courants (IAS 39)

Les créances clients et autres actifs financiers courants sont comptabilisés initialement à leur juste valeur (augmenté le cas échéant des coûts de transaction), qui correspond en général à leur valeur nominale, puis ultérieurement à leur coût amorti, déduction faite des dépréciations.

La dépréciation des créances et des autres actifs financiers courants est basée sur une analyse individuelle des risques de non recouvrement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend :

- les instruments et placements financiers, très liquides et présentant un risque de variation de valeur très limité. Il s'agit principalement de comptes à terme et dans une moindre mesure de valeurs mobilières de placement. Ils sont évalués à la juste valeur, par contrepartie du résultat ;
- les comptes bancaires débiteurs et créditeurs (les découverts bancaires figurent au passif du bilan) ;
- les comptes de caisse.

Actions propres (IAS 32)

Selon l'IAS 32 « instruments financiers », si une entité rachète ses propres instruments de capitaux propres, ceux-ci doivent être déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres de l'entité.

De telles actions propres peuvent être acquises et détenues par l'entité ou par d'autres membres du groupe consolidé. La contrepartie versée ou reçue doit être comptabilisée directement en capitaux propres par application de l'IAS 32.

Au 31 décembre 2016, la société détenait un total de 205.045 titres d'autocontrôle dont 5.045 titres relatifs au contrat de liquidité ouvert au cours de l'exercice 2008. Au 31 décembre 2015, le groupe Keyyo détenait 200.523 titres.

Le Conseil d'administration de la société du 28 février 2017, agissant sur délégation consentie par l'assemblée générale mixte du 15 juin 2016 a décidé de réduire son capital social par annulation de 200.000 actions auto-détenues.

Dettes financières, dettes fournisseurs et autres passifs financiers courants (IAS 39)

Les dettes financières, dettes fournisseurs et autres passifs financiers courants sont évalués initialement à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission de l'emprunt, puis à leur coût amorti. Les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La part à moins d'un an des dettes financières est présentée en dette courante conformément à l'IAS 1.

Avantages au personnel (IAS 19)

La provision constituée au titre des avantages au personnel concernent exclusivement les indemnités de départ à la retraite qui sont légalement dues aux salariés en France.

Le calcul se fait conformément à la norme IAS 19, selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de services en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de services ultérieurs.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, puis ramenés à sa valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

La charge de l'exercice correspondant au coût des services rendus est constatée en charge de personnel, le coût de l'actualisation est comptabilisé en charge financière.

L'allongement de la durée du travail n'a pas un impact significatif sur le montant de la provision.

De plus, les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de la modification des hypothèses actuarielles, sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Autres avantages accordés aux salariés

Il n'y a pas d'engagement hors bilan relatif aux salariés.

Provisions (IAS 37)

Conformément à la norme IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, le Groupe comptabilise une provision lorsque, à la date de clôture de l'exercice, il a une obligation (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise pour le Groupe par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et lorsque le montant de la perte ou du passif peut être évalué avec fiabilité.

Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni évaluable avec fiabilité, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans ses engagements mentionnés en annexe.

Les provisions sont notamment destinées à couvrir les coûts probables que les procès ou litiges en cours, dont le fait générateur existait à la date de clôture, pourraient occasionner.

Impôts différés (IAS 12)

Les impôts différés résultent des différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Conformément à l'IAS 12 « impôts sur le résultat », ils sont comptabilisés selon la méthode du report variable, sur la base des taux d'imposition futurs adoptés en fin d'exercice. Le taux actuellement utilisé est un mix entre le nouveau taux de 28% et le taux classique de 33.33%.

Les actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux reportables et différences temporelles ne sont inscrits à l'actif que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à la clôture de chaque exercice et le cas, échéant, réévaluée ou réduite pour tenir compte des perspectives de bénéfice imposable permettant l'utilisation des actifs d'impôts différés.

Crédit d'impôt recherche (IAS 20)

Le crédit d'impôt recherche est une incitation fiscale assimilable à une subvention. Il rentre donc dans le champ d'application de la norme IAS 20.

Selon cette norme, il convient de procéder à une allocation du crédit d'impôt recherche selon que les dépenses de recherche sont comptabilisées à l'actif (Inscription en immobilisations incorporelles selon IAS 38) ou comptabilisées en résultat.

KEYYO immobilise ses frais de recherche et développement selon la norme IAS 38.

Le crédit d'impôt doit donc être différé dans le temps sur la durée d'amortissement des frais de développement qui ont généré ce crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt de l'année 2016 s'élève à 25 K€ contre 42K€ l'an dernier. Le remboursement va être demandé au cours de l'année 2017. Ce crédit sera constaté en produit sur la durée d'amortissement des frais de développement y afférents, soit 3 ans.

Crédit d'impôt innovation (IAS 20)

Le crédit impôt innovation est un dispositif fiscal complémentaire au crédit impôt recherche, crée en 2013. Il est assimilable à une subvention sur le développement de produits novateurs, et il entre à ce titre dans le champ d'application de la norme IAS 20.

Les frais engagés au titre du développement de produits ont été immobilisés en 2016. De ce fait le crédit impôt innovation correspondant sera étalé sur leur durée d'amortissement. Le crédit impôt innovation 2016 représente 55K€ contre 67K€ en 2015.

Résultat par action (IAS 33)

Le Groupe KEYYO présente un résultat net par action.

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice. Le résultat dilué par action a été calculé à partir du résultat (part du Groupe) et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Chiffre d'affaires

Le groupe Keyyo distribue principalement des services et licences de téléphonie et d'accès par abonnement. La majeure partie de l'activité est par nature récurrente, à facturation mensuelle, et évolue en fonction du parc de services et licences en activité.

Le chiffre d'affaires est reconnu et présenté conformément à la norme IAS 18 « produits des activités ordinaires » :

- les revenus liés aux consommations de temps de connexion sont constatés en produit au titre de la période où elles ont eu lieu ;
- les revenus liés aux abonnements et forfaits sont pris en compte au cours de la période à laquelle ils se rapportent ;
- la vente d'équipement est comptabilisée en chiffre d'affaires lorsque l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés à l'acheteur ;
- les revenus liés aux minutes téléphoniques prépayées sont pris en compte au fur et à mesure de la consommation réelle de ces minutes consommées par les clients. Des retraitements sont réalisés pour prendre en compte le chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'utilisation de ces minutes (générant des coûts de trafic correspondant) ;
- les revenus des services à revenus et à coûts partagés (numéros à tarification spéciale) sont présentés nets de versements aux prestataires de ces services lorsque ce dernier a la responsabilité du service et détermine la tarification de l'abonné.

Dépenses publicitaires engagées pour le compte de tiers

Les frais de publicité, de promotion, de communication et de développement des marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Coûts des services et produits consommés

Les coûts des services consommés comprennent le coût d'achat des minutes vendues, le coût d'achat des matériels vendus, ainsi que le coût des réseaux de distributions indirects et des frais de réseaux & d'hébergement.

INFORMATIONS SECTORIELLES

Secteurs opérationnels

Suite à la cession du pôle IP-Cash qui représentait la très grande majorité de l'activité particulier, la structure commerciale de Keyyo a été redéfinie autour de deux pôles d'activités, gérés distinctement :

- Le Pôle Vente Directe ;
- Le Pôle Vente Indirecte.

Cette information sectorielle provient des tableaux de bord et indicateurs examinés régulièrement par la direction pour évaluer la performance du Groupe conformément à la norme IFRS 8.22 et aux recommandations de l'AMF.

Le pôle Vente Directe correspond à la vente de nos solutions de téléphonie et d'accès aux PME et TPE Française via notre réseau commercial. Cette distribution est réalisée via le web, depuis notre plateforme commerciale pour les TPE, ou par un pôle dédié dès lors que la taille du client ou la complexité de sa solution le nécessite.

Le pôle Vente Indirecte distribue des mêmes solutions relativement proches mais via un réseau commercial extérieur (apporteur d'affaires), marques blanches, et opérateurs utilisant les outils Keyyo.

Informations géographiques

Le Groupe KEYYO est organisé autour de deux zones géographiques :

- La France, qui constitue son principal marché aujourd'hui ;
- Et l'Export, qui regroupe le reste des ventes, principalement en zone EMEA.

2.6. NOTES SUR LA SITUATION FINANCIERE

Note 1 : Immobilisations incorporelles

Milliers d'euros		Fonds de commerce, Goodwill	Marques, logiciels et brevets	Frais de R&D	Autres immob. Incorp.	Total
VALEURS BRUTES						
	31-déc-14	1 042	422	2 594		4 058
Acquisitions			178	467		645
Redassement						
Cessions		-100				-100
	31-déc-15	942	600	3 062		4 603
Acquisitions			61	480		541
Redassement						
Cessions			-14	-218		-233
	31-déc-16	942	646	3 324		4 912
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS						
	31-déc-14	75	293	1 760		2 128
Dotations		5	83	403		492
Redassement						
Cessions		-80				-80
	31-déc-15	0	377	2 164		2 540
Dotations			80	436		515
Redassement						
Cessions			-14	-218		-233
	31-déc-16	0	442	2 381		2 822
VALEURS NETTES						
	31-déc-14	967	129	834		1 930
	31-déc-15	942	223	898		2 063
	31-déc-16	942	204	943		2 090

- Goodwill

Ce poste comprends les goodwill de Keyyo Proximité pour 714K€ et de notre activité Téléphonie Mobile pour 228K€. Ces deux activités se sont développées depuis leur acquisition, et les tests réalisés sur ces actifs à partir des méthodes de DCF et de multiples de chiffre d'affaires ont permis de confirmer l'absence de dépréciation.

Hypothèses utilisées

- Taux d'actualisation : 10%
- Durée Projection : 5 ans
- Tests de sensibilité : +1 / -1%

- Marque, Logiciel et brevet

Keyyo a réalisé des acquisitions de licences logicielle et d'itinérance pour 61K€ en 2016. En 2015 ces investissements représentaient 178K€

- Frais de recherche et développement

Depuis 2004, KEYYO immobilise les frais de recherche et développement engagés pour les projets de développement mis en œuvre. En 2016, ces charges ont été activés pour un montant total de 480K€.

Le montant des frais de activés par projet se présente comme suit :

Immobilisations R&D en K€	2016	2015
Architecture SIP	80	48
Système d'Information - Extranet	49	33
Système de Facturation	43	53
E Commerce	137	56
Connecteurs API	33	41
Selfcare	92	180
MVNO	48	56
Total	480	467

Note 2 : Immobilisations corporelles

Milliers d'euros	Terrain & Construction	Matériels et outillages industriels	Installations et Matériels	Autres	Total
VALEURS BRUTES					
	31-déc-14	1 270	1 424	104	2 799
Acquisitions		102	577		679
Redassement			94	-94	
Cessions			-189	-6	-195
	31-déc-15	1 372	1 906	5	3 283
Acquisitions		457	591		1 048
Redassement					
Cessions		-74	-537		-611
	31-déc-16	1 756	1 960	5	3 720
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS					
	31-déc-14	1 022	738	55	1 815
Dotations		133	454		587
Redassement			50	-50	
Cessions			-189		-189
	31-déc-15	1 155	1 054	5	2 213
Dotations		103	584		687
Redassement		-2	2		
Cessions		-74	-535		-609
	31-déc-16	1 182	1 105	5	2 292
VALEURS NETTES					
	31-déc-14	249	686	50	984
	31-déc-15	218	852	0	1 070
	31-déc-16	574	855	0	1 429

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériels informatiques, téléphonique, de mobilier et d'aménagements. Nos investissements ont fortement progressé en 2016 sur ces éléments pour soutenir notre croissance.

Note 3 : Actifs financiers non courants

Milliers d'euros	2016-12	2015-12
Part non courante - dépôts et cautionnements	184	172
Total actifs financiers	184	172
Part non courante	184	172
Part courante	0	0

Les dépôts et cautionnements concernent principalement les dépôts versés lors de la souscription de services auprès d'autres opérateurs de téléphonie.

Note 4 : Impôts différés

Milliers d'euros	2016-12	2015-12
Impot Différé N+1	526	526
Impot Différé N+2	469	484
Impôts différés actifs	995	1 010
<i>Solde Hors Bilan</i>	<i>1 292</i>	<i>2 002</i>

Les impôts différés correspondent à l'activation de déficits reportables uniquement. Depuis 2015, et la croissance régulière de ces résultats, Keyyo active 2 années de déficit reportable au lieu d'une auparavant, le calcul est établi sur notre base budgétaire N+1 reconduite sur deux exercices.

Le solde d'impôt différé s'inscrit en légère baisse en 2016 du fait de la baisse progressive prévue du taux d'impôt sur les sociétés à 28%. Le solde hors bilan est également directement affecté par cette baisse de taux ainsi que par l'utilisation progressive de ces impôts différés.

Note 5 : Stocks et en-cours

Milliers d'euros	2016-12	2015-12
Matériel de Téléphonie Fixe	193	258
Matériel Téléphonie Mobile	10	8
Dépréciations	-19	-1
Total Stock et en-cours	184	265

Les stocks sont principalement constitués de matériel de téléphonie fixe. Une gestion plus rigoureuse de nos flux de livraison a permis d'enregistrer une baisse des volumes stockés en fin d'année malgré l'accélération de nos volumes livrés vers les clients.

Du fait de lancements de nouvelles gammes de terminaux au quatrième trimestre 2016, une dépréciation partielle de 19K€ a été constatée sur d'anciennes références dont le rythme de vente a été jugé insuffisant.

Note 6 : Créances Clients et comptes rattachés

Milliers d'euros	2016-12	2015-12
Créances clients brutes	1 112	1 358
Dépréciations	-285	-293
Créances clients nettes	827	1 065
Clients – factures à établir	964	793
Clients - avoirs à établir	-218	-38
Total	1 573	1 820

Le volume des créances clients est en recul en 2016 du fait notamment de la régularisation des retards de paiement de l'opérateur SFR. La croissance de l'activité a un impact limité sur cette partie du BFR puisque les abonnements sont prépayés.

Note 7 : Actifs courants

Milliers d'euros	2016-12	2015-12
Acomptes et Avances	20	27
Fournisseurs- Avoirs à recevoir	67	74
Créances sociales	44	54
Créances fiscales	475	436
Autres créances diverses	92	-
Charges constatées d'avance	295	182
Total	993	773

Le poste des actifs courants augmente de 220K€ en 2016.

Les Autres Créances correspondent au solde à encaisser sur la cession du pôle IP-Cash pour 92K€. Les charges constatées d'avance augmentent de 113K€, cette hausse correspond principalement à des contrats de maintenance réseaux 2017 pour lesquels les factures ont été reçues avant la clôture (cf note 12).

Note 8 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Milliers d'euros	2016-12	2015-12
Compte à terme	6 095	6 248
Trésorerie et équivalent trésorerie	1 830	1 374
Valeurs Mobilières de placements	0	2
Total Trésorerie Brute	7 925	7 624
<i>Trésorerie Nette de Dettes Financières</i>	3 760	2 801

Le détail des flux de trésorerie figure en page 5.

Notre trésorerie brute progresse de 301K€ à 7.925K€, notre situation nette de dette progresse plus fortement de 959K€ du fait du remboursement d'une partie de nos emprunts.

Les comptes à terme souscrits sont des placements courts termes sans risque dont la durée est inférieure à 3 mois.

Note 9 : Dettes financières

Milliers d'euros	2016-12	2015-12
Dépôts et cautions reçus	81	48
Crédit à moyen terme	4 084	4 774
Découverts bancaires	-	-
Location financement	-	-
Dettes financières totales	4 165	4 823
Part à moins d'un an	1 422	690
Part à plus d'un an	2 743	4 133
- dont entre 1 et 5 ans	2 743	4 133
- dont à plus de 5 ans	-	-

Keyyo dispose de 3 lignes de crédit négociées auprès de 3 établissements financiers différents pour un montant brut total de 5 millions d'euros. 690K€ ont été remboursés en 2016 au titre de ces emprunts portant le montant net à 4.165K€.

Note 10 : Avantages au personnel

Milliers d'euros	2016-12	2015-12
Valeur des engagements	58	57
<i>Coût des services</i>		
Coût de l'actualisation		
Total	58	57

L'avantage au personnel est constitué de la provision d'indemnité pour départ à la retraite. Son montant est stable en 2016 à 58K€.

La méthode de valorisation utilisée est en ligne avec la recommandation 2003-R01 du CNC.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul sont les suivants :

- Taux d'actualisation : 1.31% (2.03% en 2015)
- Taux de revalorisation des salaires : 2.50% (Identique à 2015)
- Age de départ à la retraite : 62 ans (Identique à 2015)
- Table de mortalité : TH00-02 et TF00-002
- Taux de turnover moyen : 22.14% (19.85% en 2015)

Les écarts actuariels sont constatés durant l'exercice de leur survenance.

Note 11 : Provisions – Part courante

Milliers d'euros	2016-12	2015-12
Provision pour impôt	-	-
Litiges sociaux	59	200
Litiges commerciaux	-	8
Autres litiges	-	-
Total Provisions	59	208
<i>Nouvelles provisions de l'exercice</i>	<i>59</i>	<i>200</i>
<i>Provisions utilisées durant l'exercice</i>	<i>208</i>	<i>6</i>
<i>Provisions reprises sans être utilisées durant l'exercice</i>		

La provision réalisée fin 2015 a été utilisée début 2016. Une nouvelle provision de 59K€ a été constatée fin 2016.

Note 12 : Dettes fournisseurs

Milliers d'euros	2016-12	2015-12
Fournisseurs d'exploitation	2 068	1 668
Fournisseurs d'immobilisation	155	-
Fournisseurs – factures non parvenues	1 747	1 808
Total fournisseurs	3 971	3 475

Le montant des dettes fournisseurs a augmenté fin 2016 du fait des investissements réalisés, de factures de maintenance parvenues plus tôt qu'au cours de l'exercice précédent (cf note 7), de la hausse des commissions et reversements de vente indirectes, ainsi que du décalage d'un paiement début janvier 2017.

Note 13 : Dettes fiscales et sociales

Milliers d'euros	2016-12	2015-12
Dettes sociales	876	999
Dettes fiscales	303	523
Total dettes fiscales et sociales	1 178	1 522

Les dettes sociales du groupe baissent de 123K€, notamment du fait de la mensualisation des échéances retraites depuis 2016 au lieu d'un règlement par trimestre auparavant.

Les dettes fiscales diminuent également de 220K€. Le groupe Keyyo a commencé à verser des acomptes d'IS en 2016 et les volumes de TVA collectés ont été moins importants en fin d'année avec la cession du pôle IP-Cash.

Note 14 : Autres passifs à court terme

Milliers d'euros	2016-12	2015-12
Comptes courants d'associés	-	-
Dettes sur acquisition immo. financière	-	-
Créditeurs divers	42	45
Avances conditionnées	-	-
Clients créditeurs	233	74
Produits constatés d'avance	635	683
Total autres passifs	909	802

Les autres passifs sont en hausse de 107K€ en 2016. Nous fonctionnons en prépaiement avec la société IP-Cash, cela a fait augmenter significativement notre solde de compte clients créditeurs.

Les produits constatés d'avance correspondent principalement aux abonnements et forfaits facturés par anticipation.

2.7. NOTES SUR L'ETAT DU RESULTAT NET ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

Note 15 : Chiffre d'affaires

Milliers d'euros	2016-12	2015-12
Vente Directe	10 880	9 995
Vente Indirecte	11 128	9 762
IP-Cash	2 626	4 375
Total	24 634	24 132
<i>Total hors IP-Cash</i>	<i>22 008</i>	<i>19 757</i>

Keyyo est devenu au quatrième trimestre 2016 un pure-player du marché de la téléphonie d'entreprise avec la cession de son pôle d'activité historique IP-Cash.

La société s'organise désormais autour de deux branches commerciales :

- La vente directe qui regroupe les divisions télévente (société de moins de 20 postes) et premium (client plus de 20 postes) et adresse en directe la clientèle en flux entrants uniquement.
- La vente indirecte qui regroupe nos activités Télésurveillance, opérateurs, marque blanche et revendeurs et qui s'adresse au marché au travers d'un réseau commercial indépendant.

Ces deux branches sont en croissance significative sur 2016, et le chiffre d'affaires global augmente de 2% malgré la baisse de 40% de l'activité IP-Cash. Les activités entreprises représentent 22 millions d'euros en 2016 en croissance de plus de 11%.

Note 16 : Coûts des services et produits consommés

Milliers d'euros	2016-12	2015-12
Coût d'achat des minutes vendues	8 051	8 444
Coût d'achat des matériels vendus	363	345
Coût des réseaux de distribution indirects	2 910	2 512
Frais de réseaux et d'hébergement	667	519
Total des coûts des services et produits consommés	11 991	11 819

La baisse d'activité puis la cession du pôle d'activité IP-Cash a généré une forte baisse de nos achats minutes en 2016. Le développement de la vente indirecte et de l'activité de télésurveillance a généré une hausse importante des commissions et reversements afférents.

Note 17 : Autres charges externes

Milliers d'euros	2016-12	2015-12
Dépenses marketing	848	679
Sous-traitance & Installation	295	226
Locations	415	445
Entretien et maintenance	155	150
Assurances	48	54
Personnel détaché	225	365
Honoraires	375	353
Frais de déplacement	181	189
Frais postaux et de télécommunication	58	55
Autres postes divers	176	167
Total des principaux postes	2 775	2 682

Les autres achats et charges externes sont en hausse en 2016 avec une augmentation significative des investissements marketing et l'intensification de nos déploiements clients générant une hausse des frais d'installations. Les autres charges sont relativement stables à l'exception du personnel détaché en baisse suite à l'arrêt de plusieurs contrats.

Note 18 : Impôts et Taxes

Milliers d'euros	2016-12	2015-12
Formation et Taxes sur Salaires	113	98
Impôts Locaux	62	90
Taxes sur l'Activité	233	221
Autres Impôts et Taxes	27	27
Impôts et Taxes	435	436

Note 19 : Charges de Personnel

Milliers d'euros	2016-12	2015-12
Charges de personnel	6 749	6 215
Charges de personnel immobilisées	- 480	- 467
Subventions d'exploitation (CIR - CII)	- 98	- 63
Participation aux bénéfices	-	25
Charges de Personnel Nettes	6 170	5 709

Keyyo a poursuivi le développement de son activité entreprise et a de ce fait recruté de nouveaux talents. Les charges de personnel ont donc poursuivi leur croissance en 2016 :

- Les provisions dotées fin 2015 ont été reprises pour être versées en tant que charges de personnel ;
- L'internalisation de certains contrats de prestataires externes génère aussi une hausse des coûts ;
- Nous avons renforcé nos Pôles Commerciaux et R&D au cours de l'exercice de manière à intensifier notre croissance.
- En sens inverse la sortie du pôle IP-Cash a permis de baisser la masse salariale au cours du dernier trimestre.

Les charges de personnel immobilisées correspondent aux coûts internes des salariés concernés par les projets de recherche et développement, elles diminuent le coût global des charges de personnel.

Les Effectifs du groupe à la date de clôture sont les suivants :

Effectif de la société	2016-12	2015-12
- Cadres	51	53
- Non Cadres	50	54
- Apprenti	3	1
Total	104	108
- Keyyo	99	102
- Keyyo Proximité	5	6

Le pôle IP-Cash représentait 7 salariés au 31 décembre 2015, il est sorti des effectifs du groupe au 1^{er} octobre 2016.

Note 20 : Dotations aux provisions nettes

Milliers d'euros	2016-12	2015-12
Depreciation Nettes & Pertes sur poste Client	158	227
Variation des Provisions sur Litiges & IDR	- 198	194
Total variations de provisions	-40	421

Les pertes sur le poste Client ont continué de diminuer en 2016 malgré la croissance de notre activité. Ces bons résultats font suite à l'optimisation continue de nos processus internes sur le sujet depuis 2013.

La variation de nos provisions pour litiges est principalement constituée d'une reprise de 200K€ suite au versement d'indemnités sociales de fin de contrats début 2016 dans les charges de personnel.

Note 21 : Autres produits et charges

Milliers d'euros	2016-12	2015-12
Plus value de cession d'immobilisations	- 117	-
Indemnités Sociales Récurrente	- 47	- 50
Redevances	160	145
Indemnités Non Récurrentes	50	- 8
Divers produits et charges	27	- 42
Total autres produits et charges	72	45

Note 22 : Résultat opérationnel récurrent

Milliers d'euros	2016-12	2015-12
Résultat Opérationnel	2 028	1 940
Plus value cession Titres IP Cash	- 117	
Frais relatifs à la filialisation IP Cash	80	
Indemnités sociales non récurrentes	103	200
Indemnités reçues		- 70
Indemnités Versées		11
Dotation Provision Fond de commerce		5
Divers	- 6	- 18
Résultat opérationnel Récurrent	2 088	2 068

Le résultat opérationnel récurrent progresse très légèrement pour atteindre 2.088K€ au 31 décembre 2016.

Les charges non récurrentes représentent 183K€ et sont composés de 103K€ de frais de réorganisations et 80K€ de dépenses liées à la cession d'IP-Cash.

Keyyo réalise en contrepartie 117K€ de plus-value sur la cession de 77% des titres IP-Cash. Le produit de 6K€ restant correspond à un produit sur exercice antérieur.

Note 23 : Résultat Financier

Milliers d'euros	2016-12	2015-12
Intérêts sur emprunts	- 52	- 55
Pertes de Change	- 3	- 6
Pertes sur contrat de liquidité	- 10	- 7
Produits Financiers CAT	34	34
Autres produits financiers	1	0
Gain sur Contrat de Liquidité	41	23
Résultat Financier	12	-10

Le résultat financier 2016 se solde par un produit net de 12K€ contre charge nette de 10K€ en 2015. La principale raison de cette augmentation est une hausse des plus-values réalisées avec notre contrat de liquidité.

Note 24 : Impôts sur les Société

Milliers d'euros	2016-12	2015-12
Impôts Courants	108	152
Impôts Différés	15	- 492
Total impôts sur les sociétés	123	-340

A la clôture de l'exercice le déficit reportable du groupe Keyyo est de 7.652K€. Ce déficit est activé à hauteur de 3.037K€ et génère un impôt différé actif de 995K€. Le montant d'impôt différé est en légère baisse du fait de la baisse progressive anticipée du taux d'IS de 33 à 28% (cf note 4).

Le solde de déficit reportable hors bilan est de 4.615K€ fin 2016.

Preuve d'Impôt :	2016-12	2015-12
Taux applicable en France	33,33%	33,33%
Résultat avant Impot	2 040	1 930
Impôt théorique	-680	-643
Impôt comptabilisé	-123	340
Ecart	557	983
Incidence des :		
- déficits antérieurs non activés et imputés sur la période	445	530
- déficits antérieurs activés et non imputés	-15	492
- Incidence des différences temporaires	56	9
- Incidence des Réintégrations et Déductions Permanentes	71	-47
Total	557	983

Note 25 : Résultat par action

Résultat net par action en euro	2016-12	2015-12
- des activités poursuivies	0,88	1,05
- dilué des activités poursuivies	0,89	1,05
Résultat net par action de l'ensemble consolidé		
- de l'ensemble consolidé	0,89	1,05
- dilué de l'ensemble consolidé	0,89	1,05

En 2015, une seconde année d'impôt différé a été activée du fait de la progression régulière de nos résultats. Ce changement de méthode avait eu un impact positif sur le résultat par action de 0.23€. En dehors de cet effet le résultat par action progresse de 7 centimes à 0.89€ vs 0.82€ en 2015.

2.8. AUTRES INFORMATIONS

Note 26 : Analyse par Secteurs opérationnels et géographiques

Milliers d'euros	Vente Directe	Vente Indirecte	IP-Cash	Non Alloués	Total	France	Export	Total
31 DECEMBRE 2015								
Eléments du compte de résultat								
Chiffre d'affaires	9 995	9 762	4 375		24 132	23 573	559	24 132
Actifs sectoriels								
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles				3 133	3 133	3 133		3 133
Stocks				265	265	265		265
Créances commerciales nettes	221	1 551	48	-	1 820	1 794	26	1 820
31 DECEMBRE 2016								
Eléments du compte de résultat								
Chiffre d'affaires	10 880	11 128	2 626	-	24 634	23 947	687	24 634
Actifs sectoriels								
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles				3 519	3 519	3 519	-	3 519
Stocks				184	184	184	-	184
Créances commerciales nettes	147	1 426	-	-	1 573	1 559	14	1 573

Les stocks et immobilisations sont utilisés de manière équivalente par nos pôles commerciaux ventes directe et indirecte, et ne sont donc pas allouables en l'état.

Note 27 : Engagements hors bilan

Le groupe Keyyo dispose de 3 crédits pour un montant global brut de 5 millions d'euros. Ces 3 lignes font l'objet de covenants sur la situation d'endettement nette à maintenir sous certains seuils. Le groupe Keyyo présente une situation de trésorerie nette d'emprunt positive, et respecte de fait ces ratios.

Il n'y a pas d'autre engagement hors bilan au 31 décembre 2016.

Note 28 : Rémunération des dirigeants

Le Conseil d'administration en date du 27 avril 2015 a décidé de renouveler le mandat de Directeur Général de Monsieur Philippe HOUDOUIN, pour une nouvelle durée de trois ans qui expirera à l'issue du Conseil d'administration réuni pour arrêter les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018.

Le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité, le 2 décembre 2009, de verser à Monsieur Philippe HOUDOUIN à compter du 1er janvier 2010 une rémunération de 2 K€ euros bruts mensuels en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du 27 avril 2016 a décidé à l'unanimité de rémunérer Monsieur Philippe Houdouin pour ses fonctions de Directeur Général à hauteur de 10K€ bruts mensuels à compter du 1er mai 2016.

Monsieur Philippe Houdouin a perçu au cours de l'année 2016 une rémunération brute de 104 K€.

Il est par ailleurs indiqué que KEYYO a signé le 22 décembre 2009 une convention de prestations de services avec la société MAGELIO CAPITAL, société actionnaire à hauteur de plus de 10% du capital de KEYYO, dont Monsieur Philippe HOUDOUIN est actionnaire et directeur général, dont l'objet est le conseil en matière de stratégie, management et financements dans le domaine des télécommunications. En contrepartie de ces prestations, MAGELIO CAPITAL percevait un honoraire mensuel et forfaitaire de 19,5 K€ hors taxes. Cette convention a été résiliée sans préavis au 30 avril 2016.

Au titre de cette convention, la société MAGELIO a perçu des honoraires de 78 K€ en 2016.

L'assemblée générale mixte du 15 juin 2016 a décidé dans sa neuvième résolution d'allouer 36K€ de jetons de présence aux administrateurs. Le Conseil d'administration du 19 avril 2017 a décidé de fixer un jeton variable en fonction de la présence effective au Conseil d'administration et d'allouer les jetons de présence selon cette répartition.

Aucun autre engagement n'a été contracté au profit des dirigeants.

Note 29 : Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des Commissaires aux Comptes	2016-12	2015-12
Ernst & Young	-	7
KPMG	37	30
RSM	25	25
Total	62	62

Note 30 : Evénements importants survenus depuis la date de clôture

Le Conseil d'administration du 28 février 2017, agissant sur délégation consentie par l'assemblée générale mixte du 15 juin 2016 (11ème résolution), a décidé de réduire le capital de Keyyo par l'annulation de 200.000 actions auto détenues.

Le montant du capital est en conséquence réduit de 64.000 euros et ramené de 691.200€ à 627.200€. Il est divisé en 1.960.000 actions de 0.32 euro de nominal chacune.

A la suite de cette décision Keyyo détenait en autocontrôle 6.717 actions sur 1.960.000 titres. Le nombre de droit de votes était de 2.550.174.

KEYYO

COMMUNICATIONS

RAPPORT FINANCIER INDIVIDUEL

31 DECEMBRE 2016

*Société anonyme au capital de 627 200 euros.
Siege social: 92-98, Boulevard Victor Hugo, 92110 Clichy.
RCS Nanterre 390 081 156
Activité : Services de Télécommunication*

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2016

- BILAN ACTIF

en K€	2016-12	2016-12	2016-12	2015-12
BILAN - ACTIF	KEYYO	KEYYO	KEYYO	KEYYO
	Brut	Amt	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Recherche et développement	3 324	- 2 381	944	899
Concessions, brevets, droits similaires	646	- 442	204	222
Fonds commercial	528	-	528	528
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 403	- 1 182	220	219
Autres immobilisations corporelles	1 855	-1 034	821	804
Avances et acomptes	353	-	353	0
Immobilisations financières				
Autres participations	1 203	-	1 203	1 180
Prêts	3	-	3	4
Autres immobilisations financières	1 631	-	1 631	1 530
TOTAL Actifs Immobilisés (1)	10 946	- 5 039	5 908	5 387
Actif circulant				
Stock (2)				
Matières premières, approvisionnements (2)	185	- 19	166	250
Marchandises (2)	10	-	10	8
Avances et acomptes versés sur commandes (3)	20	-	20	27
Clients et comptes rattachés (3)	2 032	- 266	1 765	1 750
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs (3)	67	-	67	75
. Personnel (3)	1	-	1	4
. Organismes sociaux (3)	41	-	41	48
. Etat, impôts sur les bénéfices (3)	237	-	237	218
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires (3)	216	-	216	202
. Autres (3)	92	-	92	0
Valeurs mobilières de placement (4)	6 163	-	6 163	6 330
Disponibilités	1 456	-	1 456	1 104
Charges constatées d'avance (3&5)	292	-	292	179
TOTAL Actif Circulant	10 814	-286	10 529	10 195
TOTAL ACTIF	21 760	-5 324	16 436	15 582

- BILAN PASSIF

<u>en K€</u>	<u>2016-12</u>	<u>2015-12</u>
<u>BILAN - PASSIF</u>	<u>KEYYO</u>	<u>KEYYO</u>
	<u>Net</u>	<u>Net</u>
Capitaux Propres		
Capital Social	691	691
Prime d'émission	426	426
Réserve légale	76	76
Report à nouveau	3 166	2 165
RESULTAT EXERCICE	1 885	1 687
TOTAL Capitaux Propres (6)	6 244	5 045
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	50	8
Provisions pour charges	55	266
TOTAL Provisions pour Risques et Charges (7)	105	274
Emprunts et dettes		
. Emprunts (8)	4 084	4 774
Autres Dettes Financières (8)	79	47
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (9)	3 918	3 424
. Clients Crediturs	429	96
. Personnel (9)	370	378
. Organismes sociaux (9)	441	551
. Etat, impôts sur les bénéfices	0	152
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires (9)	135	195
. Autres impôts, taxes et assimilés (9)	171	146
Autres dettes (9)	42	45
Produits constatés d'avance (9)	418	454
TOTAL Emprunts et Dettes	10 088	10 262
TOTAL PASSIF	16 436	15 582

- COMPTE DE RESULTAT

En K€	2016-12			2015-12		
	France	Export.	Total	Total	Variation	%
Ventes de Marchandises	396	5	400	316	85	26,8%
Production vendue services	23 018	631	23 649	23 096	553	2,4%
Chiffre d'affaires (10)	23 413	636	24 049	23 412	638	2,7%
Production immobilisée (11)			1 019	863	156	18,0%
Subventions d'exploitation reçues			8	0	8	n/s
Reprise amortissements et provisions (12)			449	252	197	78,4%
Autres produits			1	1	0	-18,4%
Total des produits d'exploitation			25 526	24 528	999	4,1%
Achats de marchandises (13)			832	800	32	4,0%
Variation de stock de marchandises (13)			63	-33	97	-289,8%
Achats de matières premières et autres appr. (13)			8 720	8 967	-247	-2,8%
Autres achats et charges externes (14)			5 451	4 975	477	9,6%
Impôts, taxes et versements assimilés			431	404	27	6,6%
Salaires et traitements (15)			4 506	4 046	461	11,4%
Charges sociales (15)			1 917	1 811	106	5,8%
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 164	1 041	124	11,9%
Dotations aux provisions sur immobilisations			0	5	-5	-100,0%
Dotations aux provisions sur actif circulant			228	214	14	6,6%
Dotations aux provisions pour risques et charges (7)			0	200	-200	-99,9%
Autres charges			388	419	-31	-7,4%
Total des charges d'exploitation			23 700	22 847	853	3,7%
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 826	1 681	146	8,7%
Autres intérêts et produits assimilés			34	34	0	-0,8%
Différences positives de change			1	0	1	8120,9%
Produits nets sur cessions de VMP			41	23	17	73,3%
Total des produits financiers			76	58	18	31,2%
Intérêts et charges assimilées			54	55	-1	-1,6%
Différences négatives de change			1	6	-5	-88,3%
Charges nettes sur cessions de VMP			10	7	2	30,3%
Total des charges financières			64	68	-4	-5,4%
RESULTAT FINANCIER (16)			12	-10	22	-216,4%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			1 838	1 670	168	10,0%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			0	8	-8	-96,5%
Produits exceptionnels sur opérations en capital			204	108	95	87,9%
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0	0	n/s
Total des produits exceptionnels			204	116	88	75,3%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			79	20	59	295,6%
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			50	11	39	350,5%
Total des charges exceptionnelles			129	31	98	313,8%
RESULTAT EXCEPTIONNEL (17)			75	85	-10	-12,2%
Participation des salariés			0	25	-25	-100,0%
Impôts sur les bénéfices (18)			28	43	-16	-36,1%
Total des Produits			25 806	24 702	1 104	4,5%
Total des charges			23 921	23 014	907	3,9%
RESULTAT NET			1 885	1 687	198	11,7%

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRÉAMBULE, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2016 a une durée de 12 mois comme l'exercice précédent.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 16.436 K€

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1.885K€.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles (hors frais de recherche et développement et clientèle)

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées suivantes :

Nature des biens immobilisés	Durée
Concessions, brevets, licences, logiciels	1 à 15 ans
Matériel et outillage	1 à 5 ans
Installations agencements divers	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
Mobilier	5 ans

Lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constatée.

Conformément aux règlements CRC 2002-10, CRC 2003-07 relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, la société a procédé à une analyse des immobilisations par composants.

En raison de la nature des immobilisations corporelles détenues, aucune n'a été jugée décomposable.

Fonds de Commerce

La valeur brute des immobilisations incorporelles est constituée par la valeur des fonds de commerce. A la clôture de chaque exercice, la valeur nette comptable est comparée à la valeur d'utilité, afin de s'assurer que la valeur des fonds de commerce reste supérieure ou égale à sa valeur comptable. Le cas échéant une dépréciation est constituée.

Frais de recherche et développement

Les coûts de développement sont immobilisés lorsque le projet répond à l'ensemble des critères d'activation suivants :

- le projet a de sérieuses chances de réussite,
- l'entreprise démontre son intention et sa capacité financière et technique d'achever le projet pour l'utiliser ou le vendre,
- les dépenses attribuables au projet au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable,
- le projet générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à l'entreprise.

Les dépenses de recherche sont préalablement comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées ; les dépenses encourues après l'achèvement du projet sont comptabilisées en charges sauf si elles permettent de générer des avantages économiques futurs supplémentaires.

Les développements activés dans les comptes sociaux sont amortis sur une durée de 3 ans.

Immobilisations financières

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une provision quand leur valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés pour leur valeur d'achat y compris les frais accessoires d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une part de la quote-part de détention dans les capitaux propres sociaux ajustés le cas échéant des plus-ou moins-values estimées et d'autre part des perspectives de rentabilité. Les engagements complémentaires de KEYYO envers sa filiale font l'objet, en plus de la dépréciation des titres de participation, de provisions pour dépréciation des créances envers la filiale ou de provisions pour risques et charges.

Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle (« actions propres ») représentent les titres de la société détenus par elle-même.

Conformément aux dispositions de l'avis n°98-D du 17 décembre 1998 du comité d'urgence, confirmées par l'avis n°2002-D du 18 décembre 2002, lorsque tout ou partie des titres n'est pas dès l'origine affectée explicitement à l'attribution aux salariés ou destinée à régulariser les cours, ces titres sont inscrits en immobilisations financières.

Stocks

Ils sont évalués au coût de revient. Quand leur valeur vénale est inférieure au coût de revient, une provision est constituée.

Créances clients

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Les risques de non recouvrement font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées au cas par cas, notamment sur la base de critères liés à l'ancienneté.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au cours de clôture. Si les valeurs de clôture sont inférieures à la valeur d'acquisition, une dépréciation est constatée.

Provision pour indemnité de départ à la retraite

A la date de leur départ en retraite, les salariés de la société bénéficient d'une indemnité de départ en retraite déterminée selon la convention collective en fonction notamment de l'ancienneté acquise dans la société et du salaire à la date du départ. Ces indemnités de départ en retraite font l'objet de la constitution d'une provision calculée selon la méthode actuarielle dite « des unités projetées », qui consiste à probabiliser et actualiser les droits attribués à chaque salarié.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés évalués sur la base d'hypothèses d'évaluation des salaires, d'âge et de départ à la retraite, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la bases des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements de retraite sont les suivants :

- taux d'actualisation : 1.31%
- taux de revalorisation des salaires : 2.5 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de mortalité : TH00-02 et TF00-002
- Taux de turnover moyen : 22.14%

Les écarts actuariels sont constatés durant l'exercice de leur survenance.

Participation aux résultats de l'entreprise

En date du 14 décembre 2011, les responsables et les membres du personnel se sont réunis pour voter la mise en place de l'accord de participation, en application de l'article L. 3322-2 du Code du Travail visant les entreprises employant habituellement au moins 50 salariés. Cet accord a été adopté à la majorité des deux tiers.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le conseil d'administration du 14 septembre 2016 a validé les modalités d'apport de la branche autonome d'activité IP Cash au 1^{er} octobre 2016 à la société IP Cash SAS immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 821.944.352. Cette opération devait permettre le développement de cette activité et sa diversification dans un marché en décroissance.

La branche d'activité apportée comprenait :

- La clientèle et l'achalandage attachés à l'activité ;
- Le fichier de la clientèle ;
- Le nom commercial « IP CASH » et le logo ;
- Le nom de domaine « ipcash.fr » et le Site Internet référencé à l'adresse www.ipcash.fr ;
- Le numéro de téléphone du support clients 0180889999 ;
- Les éléments corporels attachés à la branche d'activités : tels que le matériel et l'équipement réinitialisés notamment informatique et télécom ;
- L'ensemble des fichiers relatifs à l'activité de la Branche Autonome IP Cash ;
- Les 5 salariés exclusivement dédiés à l'activité de la Branche Autonome IP Cash ;
- Les contrats à conclure nécessaire à l'activité ;

Le passif transmis a été supporté par IP CASH seule, sans solidarité de la société Keyyo. Cette opération a été placée sous le régime juridique des scissions, conformément aux dispositions de l'article L.236-22 du Code de commerce.

A la suite de cette décision, le conseil d'administration du 10 octobre 2016 a validé la cession rétroactive au 1^{er} octobre de 67% de la filiale IP Cash au profit d'un groupe d'investisseurs menés par la société MTI. L'objet de cette cession était d'adosser la filiale à des professionnels du marché des télécommunications et de la distribution spécialisée et de permettre à IP-Cash d'élargir son offre de services tout en nouant des partenariats clés pour se développer de nouveau.

Ce conseil d'administration a également validé la cession de 10% des titres aux salariés de la filiale IP-cash. Keyyo restant actionnaire à hauteur de 23% à l'issue de cette opération.

Le chiffre d'affaire ainsi que les charges relatives à l'activité IP-cash ne figurent plus dans les comptes de Keyyo à compter du 1^{er} octobre 2016.

NOTE SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations (Renvoi 1)

Immobilisations brutes

Actif immobilisé (En K€)	2015-12	Acquisitions	Cession ou Rebut	2016-12
Recherche et développement (a)	3 062	480	-218	3 324
Concessions, brevets, droits similaires	599	61	-14	646
Fonds commercial (b)	528	0	0	528
Total immobilisations incorporelles	4 190	541	-233	4 498
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 372	104	-74	1 403
Autres immobilisations corporelles	1 783	566	-493	1 855
Avances et acomptes	-	353	0	353
Total Immobilisations corporelles	3 155	1 022	-567	3 610
Autres participations (c)	1 180	100	-77	1 203
Prêts	4	2	-3	3
Autres immobilisations financières (d)	1 530	112	-11	1 631
Total Immobilisations financières	2 714	214	-91	2 838
TOTAL	10 059	1 778	-891	10 946

(a) Frais de recherche et développement

KEYYO immobilise les frais de recherche engagés pour ses projets de développement. En 2016, avec de nombreux projets initiés et de nouvelles embauches réalisées en R&D, ces frais ont été activés pour un montant total de 480K€.

(b) Fonds commercial et clientèle

Au 1^{er} janvier 2012 la société KEYYO MOBILE a fait l'objet d'une fusion absorption par KEYYO. A ce titre, il a été activé une clientèle pour un montant de 528 K€.

(c) Titres de participation

Au 31 décembre 2016, les titres de participation représentent 1203K€

Ils sont constitués des titres de la société Keyyo Proximité acquise à 100% en 2011 pour 1.180K€.

Et des titres issus de la filialisation de l'activité IP cash dont Keyyo détient encore 23% et valorisés 23K€.

(d) Autres immobilisations financières

Ces immobilisations sont constituées d'actions propres pour 1.478K€, de dépôts et cautions versés pour 153K€, et de prêts au personnel pour 3K€. La hausse du montant immobilisé correspond principalement aux rachats de 10.211 titres Keyyo réalisés sur le marché en 2016.

Keyyo détenait 200.000 titres en autocontrôle fin décembre 2016. Ces titres ont été annulés le 1^{er} mars 2017 suite à une décision du conseil d'administration du 28 février 2017.

Amortissements et provisions d'actif (K€)

Amortissements (En K€)	2015-12	Augmentatio n	Cession ou Rebut	2016-12
Recherche et développement	2 163	436	-218	2 381
Concessions, brevets, droits similaires	377	80	-14	442
Fonds commercial	-	0	0	-
Total immobilisations incorporelles	2 540	515	-233	2 823
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 153	103	-74	1 182
Autres immobilisations corporelles	979	546	-491	1 034
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total Immobilisations corporelles	2 132	649	-565	2 216
Autres participations	-	0	0	-
Prêts	-	0	0	-
Autres immobilisations financières	-	0	0	-
Total Immobilisations financières	-	0	0	-
TOTAL	4 672	1 164	-798	5 039

Positions nettes des immobilisations

Immobilisations Nettes (K€)	Brut	Provisions & Amort.	Net	Durée
Recherche et développement	3 324	2 381	944	3 ans
Concessions, brevets, droits similaires	646	442	204	1 à 15 ans
Fonds commercial	528	0	528	N/A
Total immobilisations incorporelles	4 498	2 823	1 676	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 403	1 182	220	1 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles (1)	1 855	1 034	821	2 à 5 Ans
Avances et acomptes	353	0	353	N/A
Total Immobilisations corporelles	3 610	2 216	1 394	
Autres participations	1 203	0	1 203	N/A
Prêts	3	0	3	N/A
Autres immobilisations financières	1 631	0	1 631	N/A
Total Immobilisations financières	2 838	0	2 838	
TOTAL	10 946	5 039	5 908	

Stocks (renvoi 2)

Les stocks sont constitués de matériels destinés aux installations de voix sur IP et de matériels KEYYO. Ils représentent une valeur brute de 195K€ fin 2016 en baisse de 64K€. 1K€ d'articles étaient provisionnés fin 2015 et ont été mis au rebut. Une nouvelle provision de 19K€ a été constaté sur des articles dont les volumes de vente sont trop faibles par rapport aux quantités détenues.

Etat des créances (renvoi 3)

Actif circulant et charges constatées d'avance (K€)	Montant		A plus d'un an
	brut	A un an	
Avances et acomptes versés sur commandes	20	20	-
Clients	2 032	2 032	-
Fournisseurs débiteurs - Avoirs à recevoir	67	67	-
Personnel	1	1	-
Organismes sociaux	41	41	-
IS / CIR / CII / CICE	237	237	-
Taxe sur la valeur ajoutée	216	216	-
Autres	92	92	-
Charges constatées d'avance	292	292	-
TOTAL	3 000	3 000	-

Keyyo a demandé le versement de crédit impôt recherche et crédit impôt innovation au titre de 2016. Ces montants figurent à l'actif à la clôture pour 80K€.

Le CICE a fait l'objet d'une comptabilisation au crédit du compte # 648700 et a donc donné lieu à une diminution des charges de personnel. Au 31 décembre 2016, le CICE constitue un produit non imposable de 132K€. Il ne fait pas l'objet de préfinancement. Cette baisse de charge a permis d'augmenter nos effectifs commerciaux en 2016.

Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à recevoir (K€)	2016-12	2015-12
Clients et comptes rattachés	972	734
Autres créances	71	82
CIR - CII - CICE	212	218
TOTAL	1 255	1 033

Le développement de notre activité et plus spécifiquement celui de marques blanches génère une hausse de nos factures à établir clients.

Valeurs mobilières de placement (renvoi 4)

Valeurs mobilières de placement (K€)	2016-12	2015-12
Actions propres / Contrat liquidité	68	69
Actions propres Réservées aux salariés	-	12
SICAV et CAT	6 095	6 250
TOTAL	6 163	6 330

Au 31 décembre 2016, la société KEYYO détient un total de 205.045 titres en autocontrôle pour une valeur comptable de 1546K€.

- 200.000 titres sont comptabilisés en immobilisations financières pour une valeur de 1.478K€,
- 5.405 titres figurent au contrat de liquidité pour une valeur de 68K€,

Dans le cadre des deux plans d'attribution d'actions mis en place par les conseils d'administration des 11 février 2009 et 27 mai 2009, d'un total de 132.000 actions, il a été attribué définitivement 2.333 actions au profit de salariés sur l'exercice 2016. Il n'y a plus de titres en cours d'attribution à ce jour.

Charges constatées d'avance (renvoi 5)

Charges Constatées d'avance (K€)	2016-12	2015-12
Location	57	62
Assurances	0	0
Frais de réseaux	59	35
Maintenance	105	34
Commissions	0	0
Autres	71	47
TOTAL	292	179

Provision

Nature des provisions (K€)	2015-12	Augmentation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	2016-12
Provision Clients	- 263	- 208	- 196	- 9	- 266
Provision sur Stock	- 1	- 18	-	- 0	- 19
Autres Provisions	-	-	-	-	-
TOTAL	- 264	- 226	- 196	- 9	- 286

Le volume des impayés et des pertes constatées sur le poste client continue de se réduire d'année en année. La provision client augmente néanmoins du fait de la durée de traitement de certains de nos recours juridiques sur des impayés significatifs des exercices antérieurs.

NOTE SUR LE BILAN PASSIF

Capitaux Propres (renvoi 6)

Capitaux Propres (K€)	2015-12	Affectation de résultat	Dividendes	Résultat Exercice N	2016-12
Capital	691				691
Primes d'émission	426				426
Reserve Légale	76				76
Report à nouveau	2 165	1 687	-687		3 166
Résultat de l'exercice	1 687	-1 687		1 885	1 885
Total Capitaux Propres	5 045	0	-687	1 885	6 244

Dans sa huitième résolution, l'assemblée générale du 15 juin 2016 a approuvé sur proposition du conseil d'administration, le paiement d'un dividende de 35 centimes par action. Le versement de ce coupon a été réalisé le 22 juin 2016 pour 687K€, les titres formant l'autocontrôle n'étant pas rémunérés.

Provisions pour risques et charges (renvoi 7)

Nature des provisions (K€)	2015-12	Augmentation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	2016-12
Provision pour Litiges Commerciaux	8		8		-
Provision pour Litiges Prud'homaux		50			50
Provision pour Indemnités	200		200		-
Provision pour Perte de Change	-				-
Provision pour IDR	55	0			55
Provisions Amendes et Pénalités	-				-
Provisions AAG Attribuées	12		12		-
Provisions Totales	274	50	220	-	105

Une provision pour litige social a été enregistrée fin 2016 pour 50K€.

La provision de 200K€ correspondant à des frais de réorganisations constatés fin 2015 a été entièrement utilisée en 2016. En dehors de la provision d'indemnité pour départ à la retraite qui est stable, l'ensemble des provisions constatées fin 2015 ont été utilisées au cours de l'exercice 2016.

Etat des dettes (Renvoi 8 et 9)

Dettes financières (K€)	2016-12	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt	4 084	1 422	2 662	-
Compte bancaire	-	-	-	-
Cautions reçues	79	-	79	-
Concours bancaires	-	-	-	-
Compte d'associés	-	-	-	-
TOTAL	4 164	1 422	2 741	-

Au 31 décembre 2016 Keyyo dispose de lignes de crédit souscrites auprès de trois établissements bancaires différents. Deux lignes de 2 millions d'euros sur cinq années ont été négociées en 2015. Une ligne de 1

Million d'euros sur six ans a été négociée en 2013. Le montant des remboursements liés à ces lignes de crédit sera de 1.422K€ en 2017.

La trésorerie nette de dette s'élève à 3.535K€ fin 2016 contre 2.612K€ un an plus tôt.

Dettes courantes (K€)	2016-12	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes Fournisseurs	3 918	3 918	-	-
Dettes sociales	812	812	-	-
Dettes fiscales	305	305	-	-
Autres dettes	471	471	-	-
Produits constatés d'avance	418	418	-	-
TOTAL	5 924	5 924	-	-

Charges à payer par postes du bilan

Charges à payer (K€)	2016-12	2015-12
Emprunts & dettes établissements de crédit	-	-
Fournisseurs	1 699	1 767
Dettes fiscales & sociales	721	709
Autres dettes	-	-
TOTAL	2 420	2 476

Produits constatés d'avance (renvoi 9)

Produits Constatés d'Avance	2016-12	2015-12
Proximité & IP Cash	10	110
Vente Directe	281	238
Vente Indirecte	126	104
Autre	1	2
TOTAL	418	454

Les produits constatés d'avance correspondent à des facturations non consommées à la clôture de l'exercice.

NOTE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Chiffre d'affaires (renvoi 10)

Le chiffre d'affaires de Keyyo correspond aux ventes de services et de matériels réalisés au cours de l'exercice. Il se compose principalement d'abonnement et de consommation de services et progresse de 2.7% à 24.049K€. La croissance de notre activité auprès des entreprises se poursuit tandis que l'activité des particuliers poursuit son recul et a été cédé avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2016.

L'exercice 2017 devrait se poursuivre sur ces tendances avec une progression du pôle entreprise et une disparition du pôle particulier suite à la cession d'IP-Cash.

Production immobilisée (renvoi 11)

Le poste de production immobilisée progresse à 1019K€ contre 863K€ un an plus tôt.

Il se compose de :

- 539 K€ de matériels prêtés ou loués à nos clients,
- 480 K€ de frais de Recherche et Développement immobilisés.

Reprises sur provisions, transfert de charges (renvoi 12)

Le poste reprises et provisions, transferts de charges se compose principalement de :

- 204 K€ de reprise sur provision clients,
- 200 K€ de reprise sur provision pour risques et charges au titre du plan de réorganisation 2015,
- 37 K€ de transferts de charges et avantages en nature des salariés,
- 8 K€ de reprises de provisions pour charges.

Achats de marchandises et de service (renvoi 13)

Ce poste recule de 118K€ soit -1.2% à 9.615K€. Le développement de l'activité continue de profiter d'un mix favorable avec la croissance du business entreprise et la baisse des ventes vers les particuliers. Cet effet mix devrait s'accroître en 2017 avec la cession de l'activité IP-Cash.

Autres achats et charges externes (renvoi 14)

Ces dépenses augmentent de 477K€ à 5.451K€ (+9.6%)

Le montant des commissionnements et reversements augmente avec le développement de l'activité des services à valeur ajoutée et de la vente indirecte (+406K€ à 2.819K€).

Les frais de communication ont également progressé de 180K€ avec le lancement d'un nouveau spot de publicité en septembre 2016 et des campagnes de web et tv plus importantes tout au long de l'exercice.

La sous-traitance a reculé en 2016 de 122K€ avec notamment l'arrêt la convention avec Magelio au 1^{er} mai 2016.

Les autres frais sont restés globalement stables.

Salaires et charges sociales (renvoi 15)

Ils s'établissent à 6.423K€ contre 5.857K€ un an plus tôt. (+567K€)

Cette hausse s'explique pour 200K€ par la réorganisation lancée fin 2015. La charge figure au niveau des salaires en 2016 tandis que la reprise de provision est décrite au renvoi 12.

Le solde de 367K€ est lié aux recrutements réalisés dans nos pôles commerce, développement, et techniques afin de soutenir la croissance de l'activité.

Les effectifs de la société au 31 décembre 2016 reculent de 3 personnes à 99 salariés. 6 personnes composant le pôle IP-Cash ont quitté les effectifs au cours de l'exercice. Le reste des embauches et départ représente un solde net positif net de 3 créations de postes.

Effectif de la Société	2016-12	2015-12	2014-12
Cadres	49	51	48
Non Cadres	47	48	45
Apprentis	3	3	1
Total	99	102	94

Keyyo a opté pour la comptabilisation du CICE en diminution des charges patronales, ce dispositif a représenté 132K€ de baisse de charges et a permis de poursuivre la création de postes au commerce et au support client en 2016.

Résultat financier (renvoi 16)

Le Résultat Financier 2016 est un gain de 12K€.

Les produits financiers sont composés d'intérêts financiers perçus sur des comptes à terme pour 34K€ et de plus-values réalisées sur titres en autocontrôle pour 41K€.

Les charges financières sont quant à elles composées d'intérêts des emprunts pour 54K€, de moins-values sur les titres en autocontrôle pour 10K€.

Résultat exceptionnel (renvoi 17)

Le résultat exceptionnel 2016 est un bénéfice de 75K€

Il se compose principalement d'une plus-value sur cession des titres IP-Cash pour 117K€ et d'une provision pour un risque lié à un litige social pour -50K€.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (renvoi 18)

Niveau de résultat (K€)	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	1 826	-13	1 813
Résultat financier	12	-2	10
Résultat exceptionnel	75	-12	62
TOTAL	1 913	-28	1 885

La croissance de nos résultats a généré la constatation de 108K€ d'impôt sur les sociétés en 2016, les produits générés par les dispositifs CIR & CII représentent 80K€.

2016	Impôts	
Accroissements et allègements (K€)	Montant	Taux 33,33%
Accroissements	-	-
Provisions réglementées	-	-
Subvention à réintégrer au résultat	-	-
Allègements	7 820	2 607
Provisions non déductibles l'année de dotation	341	114
Total des déficits exploit. reportables	7 478	2 493
Total des moins-values à long terme	-	-
TOTAL	7 820	2 607

AUTRES INFORMATIONS

Filiales et participations

En octobre 2011, KEYYO a fait l'acquisition de 100 % du capital de la société A-TRIBU TELECOM, opérateur téléphonique spécialisé dans la fourniture de solutions de téléphonie fixe et mobile auprès des TPE et PME. Cette acquisition renommée KEYYO PROXIMITÉ en 2012 a permis à KEYYO d'ouvrir sa première agence commerciale en région Est, puis une seconde dans le Sud Est. Depuis 2014 Keyyo Proximité a atteint son seuil de rentabilité et cette filiale poursuit son développement.

Au 1^{er} octobre 2016, Keyyo a transmis son activité de commerce téléboutique ainsi que les salariés et contrats afférents à sa filiale IP-Cash détenue à 100%. Le 18 octobre 2016, Keyyo cédait à la société MTI et aux salariés d'IP-Cash 77% de la filiale.

Au 31 décembre 2016, Keyyo détient toujours 23% des titres de la société IP-Cash.

Parties liées

Le 16 juin 2016, Keyyo et Keyyo Proximité ont signé une convention de services afin que Keyyo Proximité puisse bénéficier du support commercial, administratif et technique de Keyyo. Cette convention, rétroactive au 1^{er} janvier 2016, a généré une refacturation de 159K€ de Keyyo vers Keyyo Proximité.

Rémunération des dirigeants

Le conseil d'administration en date du 27 avril 2015 a décidé de renouveler le mandat de Directeur Général de Monsieur Philippe HOUDOUIN, pour une nouvelle durée de trois ans qui expirera à l'issue du Conseil d'Administration réuni pour arrêter les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018.

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité, le 2 décembre 2009, de verser à Monsieur Philippe HOUDOUIN à compter du 1^{er} janvier 2010 une rémunération de 2 K€ euros bruts mensuels en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Le conseil d'administration du 27 avril 2016 a décidé à l'unanimité de rémunérer Monsieur Philippe Houdouin pour ses fonctions de directeur Général à hauteur de 10K€ bruts mensuels à compter du 1^{er} mai 2016.

Monsieur Philippe Houdouin a perçu au cours de l'année 2016 une rémunération brute de 104 K€.

Il est par ailleurs indiqué que KEYYO a signé le 22 décembre 2009 une convention de prestations de services avec la société MAGELIO CAPITAL, société actionnaire à hauteur de plus de 10% du capital de KEYYO, dont Monsieur Philippe HOUDOUIN est actionnaire et directeur général, dont l'objet est le conseil en matière de stratégie, management et financements dans le domaine des télécommunications. En contrepartie de ces prestations, MAGELIO CAPITAL percevait un honoraire mensuel et forfaitaire de 19,5 K€ hors taxes. Cette convention a été résiliée sans préavis au 30 avril 2016.

Au titre de cette convention, la société MAGELIO a perçu des honoraires de 78 K€ en 2016.

L'assemblée générale mixte du 15 juin 2016 a décidé dans sa neuvième résolution d'allouer 36K€ de jetons de présence aux administrateurs. Le Conseil d'Administration du 19 avril 2017 a décidé de fixer un jeton variable en fonction de la présence effective au Conseil d'Administration et d'allouer les jetons de présence selon cette répartition.

Aucun autre engagement n'a été contracté au profit des dirigeants.

Informations relatives au crédit-bail

Aucun contrat de crédit-bail n'est en cours au 31 décembre 2016.

Engagements hors bilan

Engagements hors bilan reçus

Nous disposons de lignes de crédit négociées entre 2012 et 2015 auprès de trois établissements bancaires. Le tirage global représente 5.000 K€. Du fait des remboursements réalisés ces 3 emprunts représentaient 4.070K€ au 31/12/2016

Engagements hors bilan donnés

Nous n'avons pas d'engagement hors bilan.

Tableau des filiales et participation au 31 décembre 2016

Sociétés	Nombre de titres détenus	Capital social	Capitaux propres autres que le capital (*)	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et Avances consentis par Sté (brut) (**)	Montant des cautions fournies par la société	Chiffre d'affaires de l'exercice clos	Résultat de l'exercice clos	Dividendes enregistrés au cours du dernier exercice
					Brute	Nette					
KEYYO PROXIMITE 31 Rue LEROUX 55500 Ligny-en-Barrois	2 000	20	241	100,00%	1 180	1 180	-	-	1 540	28	-
IP CASH 92-98 Bd Victor Hugo 92110 Clidny	23 000	100	0	23%	23	23	0	0 -	-	-	-
TOTAL	2 000	20	241		1 180	1 180 -	-	-	1 540	28	-

(*) y compris le résultat de l'exercice.

(**) Y compris les comptes courants d'associés.

Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice écoulé

Le conseil d'administration du 28 février 2017, agissant sur délégation consentie par l'assemblée générale mixte du 15 juin 2016 (11ème résolution), a décidé de réduire le capital de Keyyo par l'annulation de 200.000 actions auto détenues.

Le montant du capital est en conséquence réduit de 64.000 euros et ramené de 691.200€ à 627.2000€. Il est divisé en 1.960.000 actions de 0.32 euro de nominal chacune.

A la suite de cette décision Keyyo détenait en autocontrôle 6.717 actions sur 1.960.000 titres. Le nombre de droit de votes était de 2.550.174.

KEYYO

COMMUNICATIONS

Société anonyme au capital de 627.200 Euros
92-98, boulevard Victor Hugo, 92110 Clichy
390.081.156 R.C.S NANTERRE

Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de votre société, nous vous présentons ci-après, le rapport de gestion de votre Conseil d'administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2016 et clos le 31 décembre 2016.

Nous rappelons que le groupe Keyyo se compose de deux entités juridiques, la société anonyme KEYYO, la société mère du groupe dont le siège se situe à Clichy, et la société KEYYO PROXIMITE, société fille rachetée en 2011 et basée à Clichy également.

Les actions de KEYYO sont admises aux négociations sur NYSE Alternext à Paris. Les négociations se déroulent en continu sous le code ISIN FR0000185621, sous le code mnémonique ALKEY.

1 - Présentation et règles d'établissement des comptes annuels :

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sociaux sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en conformité avec les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes comptables IFRS.

Les états présentés ne comportent pas, au niveau des méthodes d'évaluation et de présentation des comptes, de changements par rapport à l'exercice précédent.

2 - Situation et activité du groupe au cours de l'exercice écoulé :

2.1. KEYYO, Résultats Sociaux

Le chiffre d'affaires Keyyo SA a poursuivi sa progression en 2016. Sa croissance est de 2.7% à 24.049 K€. Cette progression traduit l'accélération de nos efforts d'innovation et le renforcement de notre stratégie marketing et commerciale aussi bien en vente directe qu'indirecte. Le pôle IP-Cash a poursuivi son recul et a été cédé à un nouveau groupe d'investisseurs à compter du 1^{er} octobre 2016.

Les coûts directs sont de 9.615 K€ en 2016 contre 9.734 K€ l'an dernier, la marge brute passe donc de 13.678 K€ à 14.435 K€, +1.6 points à 60.0%. Le montant total des charges d'exploitation s'élève à 23.700 K€ contre 22.847 K€ sur l'exercice précédent, soit une augmentation de 3.7% au cours de l'exercice.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 5.451 K€ contre 4.975 K€ sur l'exercice précédent, soit une hausse de 9.6%. Cette évolution s'explique par la croissance de nos coûts de commissionnement avec le développement de l'activité de Services à Valeur Ajoutée et de la Vente Indirecte (+406K€). Nos dépenses marketing ont également progressé de 179K€ avec le lancement d'un nouveau spot de publicité et une intensification de nos campagnes web et TV. Nos frais de sous-traitance poursuivent leur baisse pour 123K€ suite à la résiliation de la convention avec Magelio et la renégociation de plusieurs contrats.

Les impôts et taxes s'élèvent à 431 K€ contre 404 K€ sur l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement due à la Taxe Telecom dont nous avons atteint les seuils d'exigibilité.

Les charges de personnel s'élèvent à 6.423 K€ contre 5.857 K€ sur l'exercice précédent, soit une hausse de 566 K€ ou 9.7%. Cette augmentation est liée au plan de réorganisation réalisé fin 2015 et provisionné alors pour 200K€. Le solde est constitué des recrutements réalisés pour soutenir la croissance de l'activité. Nous avons 99 salariés fin 2016 contre 102 fin 2015, cette baisse s'explique par la sortie de 6 personnes qui composaient le pôle IP-Cash.

Nous avons opté pour une comptabilisation du CICE en diminution des charges patronales. Cette aide représente un montant de 132 K€ pour l'exercice et a notamment permis le recrutement de nouvelles ressources au commerce et au support client.

Les dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations s'élèvent à 1.164 K€ contre 1.046 K€ sur l'exercice précédent, soit une augmentation de 11.3%. Cette croissance est principalement due à la hausse de nos investissements de R&D, de matériels réseaux, et au développement de notre parc clients qui génère une hausse des matériels clients immobilisés.

Les dotations aux provisions sur actif circulant s'élèvent à 228 K€ contre 214 K€ en 2015.

Les dotations aux provisions pour risques et charges étaient de 200 K€ en 2015, elles sont nulles en 2016.

Les autres charges s'élèvent à 388 K€ contre 419 K€ l'exercice précédent, soit une baisse de 31 K€. La principale raison de cette diminution est la baisse des pertes pour créances irrécouvrables qui passent de 194K€ en 2015 à 160K€ en 2016.

En conséquence, le résultat d'exploitation s'établit à 1.826 K€ contre 1.681 K€ l'an dernier, soit une augmentation de 146 K€ ou 8.7%.

Le résultat financier fait apparaître un gain de 12K€ contre une charge de 10 K€ en 2015. Nous avons enregistré 31 K€ de solde de plus-value avec notre contrat de liquidité du fait de la hausse de cours du titre Keyyo. Le coût net de nos intérêts financiers est une charge de 20K€.

Après un résultat exceptionnel positif de 75 K€ et une charge d'impôt de 28 K€ le résultat net de l'exercice 2016 s'élève à un bénéfice de 1.885 K€ contre 1.687 K€ en 2015, +11.7%.

Le total du bilan s'élève à 16.436 K€ contre 15.582 K€ sur l'exercice précédent.

La société dispose d'une trésorerie disponible brute de 7.619 K€ au 31 décembre 2016, et de 3.456 K€ nette d'emprunts et concours bancaires qui représentent 4.164 K€.

2.2. KEYYO Proximité, Résultats Sociaux

Acquise en 2011, la société Keyyo Proximité est un opérateur télécom local spécialisé dans la fourniture de solutions de téléphonie fixe et mobile auprès des TPE et PME. Cette société est consolidée dans les comptes du groupe KEYYO par intégration globale.

Déficitaire jusqu'en 2013 du fait d'importants investissements commerciaux, KEYYO PROXIMITE a été recapitalisé en juin 2014 à hauteur de 450 K€ par apport de compte courant.

Au 31 décembre 2016, l'activité de cette filiale fait apparaître les éléments suivants :

- Le chiffre d'affaires annuel s'élève à 1.540 K€ contre 1.582 K€ pour l'exercice précédent, les autres produits d'exploitation passent de 57 K€ en 2015 à 41 K€ en 2016;
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 1.553 K€ contre 1.477 K€ pour l'exercice précédent ;
- Le résultat d'exploitation et le résultat net s'élèvent à un profit de 28 K€ contre 161 K€ en 2015.

Ces résultats en baisse s'expliquent par la migration du système de facturation qui a généré des remises clients fin 2016, et la réorganisation de la structure de manière à ce qu'elle soit capable de revenir à une croissance plus soutenue. Les fonctions supports de la filiale sont désormais intégrées au sein des équipes de Keyyo qui refacture à sa filiale des frais de management fees correspondants.

2.3. Groupe KEYYO, Résultats Consolidés selon les normes IFRS

Le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 24.634 K€ fin 2016 contre 24.132 K€ au 31 décembre 2015, soit une hausse de 2.1%.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 22.606 K€ pour l'exercice écoulé contre 22.191 K€ l'an dernier. Par conséquent le résultat opérationnel du groupe s'élève à 2.028 K€ contre 1.940 K€ en 2015.

Le résultat opérationnel récurrent 2016 s'élève à 2.088 K€ contre 2.068 K€ l'année précédente.

Le résultat financier se solde par un gain de 12K€ contre une charge de 10 K€ l'année précédente.

En conséquence, et après prise en compte d'une charge d'impôt sur les résultats de 123 K€, le résultat net du groupe s'élève à un bénéfice de 1.917 K€ contre 2.270 K€ en 2015.

Le total de bilan consolidé au 31 décembre 2016 s'élève à 15.372 K€ contre 14.798 K€ l'année précédente.

3 - Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir :

3.1. Pour KEYYO :

Depuis plusieurs années KEYYO s'est appliquée à développer des services de téléphonie innovants dédiés aux entreprises.

Sur un marché des télécoms très concurrentiel, KEYYO poursuit sa stratégie de développement de son activité à destination des PME et qui représente désormais près de 90% de son chiffre d'affaires.

La principale activité auprès des particuliers, le pole IP-Cash, qui poursuivait son repli depuis plusieurs exercices a été cédé au quatrième trimestre 2016 à un groupe d'investisseurs qui va diversifier les produits et services vendus; Keyyo reste actionnaire minoritaire de cette structure à hauteur de 23%.

Avec de nouvelles innovations lancées en 2016 et 2017, et une poursuite de nos investissements en communication et commerce, nous prévoyons de maintenir une croissance soutenue côté Entreprise aussi bien en vente directe, qu'indirecte.

Coté particulier la sortie du périmètre du groupe du pole IP-Cash devrait peser sur le Chiffres d'affaires au cours de trois premiers trimestres, mais ce repli devrait être compensé par une hausse de nos marges. Les perspectives restent donc favorables pour l'exercice à venir.

Les objectifs du Groupe KEYYO restent :

- de préserver, développer et étendre le contenu technique et industriel de l'entreprise en préservant son indépendance technologique ;
- de déployer un catalogue de services de téléphonie hébergée unique en France ;
- de répondre à plusieurs marchés avec des offres adaptées ;
- d'amortir cette plate-forme unique sur le marché Telecom et d'accélérer notre croissance au travers du développement de contrats de vente indirecte.

3.2 Pour KEYYO PROXIMITE :

Après une importante réorganisation en 2016, KEYYO PROXIMITE entame un exercice de transition afin de relancer sa croissance. Le chiffre d'affaires devrait repartir à la hausse dès le second semestre 2017 et la rentabilité de l'activité devrait progresser au cours de l'exercice.

4 - Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice écoulé :

Le Conseil d'administration du 28 février 2017, agissant sur délégation consentie par l'assemblée générale mixte du 15 juin 2016 (11eme résolution), a décidé de réduire le capital de Keyyo par l'annulation de 200.000 actions auto détenues.

Le montant du capital est en conséquence réduit de 64.000 euros et ramené de 691.200€ à 627.200€. Il est divisé en 1.960.000 actions de 0.32 euro de nominal chacune.

A la suite de cette décision Keyyo détenait en autocontrôle 6.717 actions sur 1.960.000 titres. Le nombre de droit de votes était de 2.550.174.

5 - Changement significatif de la situation financière ou commerciale :

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la société n'est survenu depuis la clôture de l'exercice 2016.

6 - Principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté :

- Facteurs de risques liés à la société KEYYO

- *Risques liés à une insuffisance d'autofinancement pour satisfaire la politique de croissance*

Les infrastructures techniques et les équipements de télécommunication actuels sont appelés à évoluer. La migration vers la Voix sur IP que KEYYO a entreprise parmi les premiers est achevée. Toutefois la croissance de ses activités nécessitera de nouveaux investissements dans le futur qui devront être financés.

Par ailleurs, le développement commercial de la société a été le fruit de partenariats avec des sociétés de distribution, d'accords avec des apporteurs d'affaires ou de ventes à des grossistes. Ce mode indirect réclamait des investissements faibles ou nuls qui étaient autofinancés. Désormais, la société souhaite commercialiser directement ses services de VoIP ce qui nécessitera des investissements commerciaux conséquents qu'elle devra financer.

De plus, la société, malgré la trésorerie disponible et les lignes de crédit obtenues, ne serait pas en mesure de saisir d'autres opportunités commerciales ou de croissance externe, si elles se présentaient, sans faire appel à des financements extérieurs par essence aléatoires.

- *Risques liés à la maîtrise de la croissance interne*

KEYYO anticipe de poursuivre sa croissance dans les années à venir. Toute croissance génère des difficultés inhérentes dans les domaines technique, commercial ou administratif.

Par ailleurs, la société est dépendante de ses principaux dirigeants, dont le départ pourrait mettre en cause les perspectives de développement escomptées. La plupart des salariés est liée par des clauses de non-concurrence, les ressources clés disposent généralement d'actions gratuites.

- *Risques liés à la maîtrise de la trésorerie, risque de liquidité*

Le montant de la trésorerie disponible est significatif ce qui limite le risque d'insolvabilité de la société.

- *Risques liés à l'évolution technologique*

KEYYO compte sur sa capacité technologique pour adapter ses offres aux besoins des consommateurs dans un environnement extrêmement mouvant. Compte tenu de sa taille, KEYYO peut se montrer plus agile que ces concurrents mais doit cibler plus précisément ses orientations technologiques.

Un mauvais choix et/ou une maîtrise technique insuffisante pourraient conduire à des surcoûts importants pour la société.

- *Risques liés à l'absence de pérennité des résultats*

L'évolution du résultat net social au cours des dernières années est la suivante :

+ 562 K€ au 31/12/2012 ;
+ 1.029 K€ au 31/12/2013 ;
+ 1.238 K€ au 31/12/2014 ;
+ 1.687 K€ au 31/12/2015 ;
+ 1.885 K€ au 31/12/2016.

- *Historiques de pertes – rentabilité future incertaine*

Depuis 5 ans Keyyo réalise des bénéfices croissants grâce au développement de son activité à destination des PME. Néanmoins, compte tenu de son historique, de sa taille et du contexte économique du secteur des télécom, la rentabilité future de la société reste susceptible de se dégrader.

▪ *Dépendance à l'égard des partenaires stratégiques et des réseaux de vente indirecte*

La société dispose de plusieurs possibilités alternatives d'approvisionnement qui limitent fortement le risque de dépendance lié à la résiliation éventuelle des contrats commerciaux avec ses fournisseurs. En effet, le mode de fonctionnement habituel de la société consiste à router chaque appel vers le fournisseur offrant à un instant donné le meilleur rapport qualité / prix ; l'indépendance vis-à-vis d'un fournisseur particulier est donc très forte. Il en est de même des réseaux de vente indirecte dont aucun ne représente une part significative de son chiffre d'affaires.

▪ *Politique d'assurance de la société (Risques généraux et particuliers)*

Les différentes polices d'assurance souscrites par KEYYO représentent une charge de 45 K€ en 2016.

Elles couvrent les risques suivants:

- Responsabilité civile professionnelle	11 K€ ;
- Multirisque bureau	19 K€ ;
- Responsabilité des dirigeants	7 K€ ;
- Véhicules	8 K€.

▪ *Risques commerciaux*

Le risque lié à la défaillance des principaux clients de la société est faible. En effet, notre premier client est l'un des plus importants opérateurs français et le chiffre d'affaires correspondant est en grande partie compensé par des achats de liens et de minutes internationales chez ce même opérateur.

La répartition du chiffre d'affaires des principaux clients est la suivante :

Premier client :	15.6 % du CA ;
10 premiers clients :	30.8 % du CA dont 3.3% vers notre filiale Keyyo Proximité
100 premiers clients	41.7% du CA

▪ *Risques de taux de change*

Toutes les ventes de la société et la très grande majorité de ses achats sont libellés en euros. Notre exposition à la volatilité des cours est donc limitée à certains achats de matériels réalisés en zone dollar. L'activité de la société est peu sujette au risque de taux de change.

▪ *Risques juridiques*

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges pouvant en résulter ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

• Facteurs de risques liés au secteur des télécommunications

▪ *Risques de concurrence*

KEYYO, très conscient du contexte fortement concurrentiel du marché des télécommunications, a orienté son développement sur des niches nécessitant un fort savoir-faire technique et marketing ; la difficulté à maîtriser ce savoir-faire constitue une barrière à l'entrée de nouveaux concurrents. Toutefois, la société ne s'abrite pas derrière ces barrières et table avant tout sur son dynamisme technique et commercial.

▪ *Réglementation*

La société exerce un métier réglementé par l'ARCEP dans le cadre des licences dont elle dispose (L34-1 et L33-1) ; son activité est conforme à la réglementation et la société n'a pas connaissance d'évolution réglementaire pouvant avoir un impact négatif sur son activité.

▪ *Risques industriels et liés à l'environnement*

L'activité industrielle de la société se réduit exclusivement à la commutation de minutes effectuée sur ses équipements de télécommunication situés à Paris (75), à Nanterre (92) et à Saint-Denis (93). La société n'a pas construit de réseau et ne diffuse aucun signal électromagnétique (comme ce peut être le cas pour les sociétés détenant en propre un réseau de téléphonie mobile).

En conséquence et compte tenu de la spécificité de son activité la société estime ne pas être soumise à des risques industriels ou liés à l'environnement.

• Risques liés aux marchés financiers

La société pourrait être amenée à annoncer des acquisitions ou des investissements. Ces acquisitions et investissements pourraient faire l'objet, en tout ou en partie, d'une rémunération en actions. Les acquisitions et investissements futurs, ou la publication par la société d'annonces concernant des acquisitions ou investissements pourraient avoir un effet dilutif sur le capital. Le fait qu'ils soient payés en numéraire ou en actions de la société, pourrait également avoir un effet négatif sur le cours de bourse en fonction de la réaction du marché.

7 - Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Solde des Fournisseurs au 31/12/2016 en K€		En %	Solde des Fournisseurs au 31/12/2015 en K€		En %
Echus	335	15%	Echus	466	28%
A échéance à 30 J	1 702	77%	A échéance à 30 J	1 004	61%
A échéance à 60 J	181	8%	A échéance à 60 J	185	11%
Total	2 218	100%	Total	1 655	100%

Les règlements fournisseurs sont principalement effectués dans un délai de 30 jours à date de facture.

8 - Activité de la société en matière de recherche et de développement :

Au cours de l'exercice 2016, la société a intensifié ses efforts de recherche et développement et immobilisés 480 K€ dans ses comptes sociaux, contre 467 K€ un an plus tôt.

Les coûts de développement sont immobilisés lorsque le projet répond à l'ensemble des critères d'activation suivants :

- le projet a de sérieuses chances de réussite ;
- l'entreprise démontre son intention et sa capacité financière et technique d'achever le projet pour l'utiliser ou le vendre ;
- les dépenses attribuables au projet au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable ;
- le projet générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à l'entreprise.

Les dépenses de recherche sont préalablement comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées ; les dépenses encourues après l'achèvement du projet sont comptabilisées en charges sauf si elles permettent de générer des avantages économiques futurs supplémentaires.

Les développements activés dans les comptes sociaux sont amortis sur une durée de 3 ans.

9 - Inventaire des valeurs mobilières

Au 31 décembre 2016, les valeurs mobilières se décomposent de la manière suivante :

En K€	31/12/2016
- 5.045 Actions – Contrat de liquidité	68
- Comptes à Terme et intérêts	6.095
Total des valeurs mobilières	6.163

10 - Dépenses visées par l'article 39-4 du code général des Impôts :

En application des dispositions de l'article 223 Quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les dépenses non déductibles fiscalement, en application de l'article 39-4 dudit code, s'élèvent à un montant global de 22 K€.

11 - Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôle de telles sociétés :

KEYYO n'a pas pris de participation au cours de l'exercice 2016.

12 - Opérations sur titres réalisées par les dirigeants (Article 621-18-2 du code monétaire et financier et article 223-26 du règlement général de l'AMF)

En application des dispositions de l'article 621-18-2 du code monétaire et financier et de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif des opérations réalisés par les mandataires sociaux et les personnes qui leurs sont liées :

Noms	Date	Nature de l'opération	Quantité	Prix unitaire
Advest SAS	13/05/16	Achat	130	9,77 €
	12/05/16	Achat	65	9,75 €
	04/05/16	Achat	200	10,08 €
	11/08/16	Achat	105	13,46 €

13 - Rémunérations et avantages de toute nature versés par la société à chaque mandataire social au titre de leur mandat :

13.1 Rémunération du Président Directeur Général

Le Conseil d'administration en date du 27 avril 2015 a décidé de renouveler le mandat de Directeur Général de Monsieur Philippe HOUDOUIN, pour une nouvelle durée de trois ans qui expirera à l'issue du Conseil d'administration réuni pour arrêter les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018.

Le Conseil d'administration du 27 avril 2016 a décidé à l'unanimité de rémunérer Monsieur Philippe Houdouin pour ses fonctions de Directeur Général à hauteur de 10K€ bruts mensuels à compter du 1^{er} mai 2016.

Monsieur Philippe Houdouin a perçu au cours de l'année 2016 une rémunération brute de 80 K€.

Il est par ailleurs indiqué que KEYYO a signé le 22 décembre 2009 une convention de prestations de services avec la société MAGELIO CAPITAL, société actionnaire à hauteur de plus de 10% du capital de KEYYO, dont Monsieur Philippe HOUDOUIN est actionnaire et Directeur Général, dont l'objet est le conseil en matière de stratégie, management et financements dans le domaine des télécommunications. En contrepartie de ces prestations, MAGELIO CAPITAL percevait un honoraire mensuel et forfaitaire de 19,5 K€ hors taxes. Cette convention a été résiliée sans préavis au 30 avril 2016.

Au titre de cette convention, la société MAGELIO a perçu des honoraires de 78 K€ en 2016.

13.2 Rémunération du Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité, le 2 décembre 2009, de verser à Monsieur Philippe HOUDOUIN à compter du 1er janvier 2010 une rémunération de 2 K€ euros bruts mensuels en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Philippe Houdouin a perçu au cours de l'année 2016 une rémunération brute de 24 K€.

13.3. Rémunération des Administrateurs

L'assemblée générale mixte du 15 juin 2016 a décidé dans sa neuvième résolution d'allouer 36K€ de jetons de présence aux administrateurs. Le Conseil d'administration du 20 juin 2016 a décidé de fixer un jeton variable en fonction de la présence effective au Conseil d'administration et d'allouer les jetons de présence selon cette répartition.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, la répartition est la suivante :

- Philippe HOUDOUIN	10.957 €
- Silvère BAUDOUIN :	3.130 €
- Michel PICOT :	10.957 €
- Delphine DROUETS	10.957 €

Cette répartition a été validée par le conseil d'administration du 28 février 2017.
Aucun autre engagement n'a été contracté au profit des dirigeants.

14 - Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux :

14.1. Pour la société KEYYO :

Monsieur Philippe Houdouin a été nommé administrateur de la société le 19 mai 2006 et renouvelé dans son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2017. Nommé Directeur général le 19 décembre 2006 pour une durée de 3 ans, il a été renouvelé dans ses fonctions par le Conseil d'administration du 27 avril 2015 pour une nouvelle durée de 3 ans, qui expirera à l'issue du Conseil d'administration réuni en l'an 2018 pour arrêter les comptes de l'exercice 2017.

Depuis le 8 janvier 2008 Monsieur Philippe Houdouin assume également les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la société KEYYO. Il a été renouvelé dans son mandat par le Conseil d'administration du 31 mai 2012 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Philippe Houdouin au cours des 5 derniers exercices :
Les mandats exercés en 2015 le sont toujours à la date d'émission de ce document.

Société	Mandat	2012	2013	2014	2015	2016
Keyyo	Administrateur	x	x	x	x	x
Keyyo	Directeur Général	x	x	x	x	x
Keyyo	Président Directeur Général	x	x	x	x	x
Magelio	Directeur Général	x	-	-	-	-
Magelio	Président	-	x	x	x	x
Lascom	Administrateur	x	x	x	x	x
Keyyo Proximité	Représentant Permanent du Président	x	x	x	x	x
Holding Incubatrice Internet et Mobile SA	Administrateur	x	x	-	-	-
Snapp SAS	Membre du Comité de supervision	-	-	-	x	x

x : année d'exercice du mandat

Monsieur Michel Picot a été nommé en qualité d'administrateur de la société par cooptation lors du Conseil d'administration du 21 avril 2008 en remplacement de Monsieur Eric Saiz démissionnaire, pour la durée de mandat restant à courir de ce dernier, sa nomination a été ratifiée par l'assemblée du 23 juin 2008. Il a été renouvelé le 31 mai 2012 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Michel Picot au cours des 5 derniers exercices :

Société	Mandat	2012	2013	2014	2015	2016
Keyyo	Administrateur	x	x	x	x	x
Advest SAS	Président	x	x	x	x	x
Diaxonhit	Membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
Amisco NV (Belgique)	Membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	-	-
Sigfox	Administrateur	x	x	x	x	-
Holding incubatrice Telecom et mobile *	Administrateur	x	x	x	x	-
Holding incubatrice Internet *	Administrateur	x	x	x	x	-
Holding incubatrice Logiciel *	Administrateur	x	x	x	x	-
Sogetrel SAS	Membre du Comité de Surveillance	-	-	-	-	x

x : année d'exercice du mandat

Monsieur Michel Picot a démissionné de ses fonctions d'administrateurs lors du Conseil d'administration du 28 Février 2017.

Monsieur Aldo Mareuse a été nommé en qualité d'administrateur de la société par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2010 pour une durée de six ans qui expirerait à l'issue de l'assemblée générale du 15 juin 2016. Le mandat de Monsieur Aldo Mareuse n'a pas été renouvelé lors de cette assemblée, à sa demande.

Monsieur Silvère Baudouin a été nommé en qualité d'administrateur de la société par cooptation du Conseil d'administration du 25 février 2014 en remplacement de Monsieur Eric SAIZ. Son mandat expirait à l'issue de l'assemblée générale ordinaire réunie en 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2019. Le Conseil d'administration du 20 juin 2016 a acté la démission de Monsieur Silvère Baudouin de ses fonctions d'administrateur.

Madame Delphine Drouets a été nommée en qualité d'administrateur de la société par cooptation du Conseil d'administration du 16 octobre 2015 en remplacement de Monsieur Bernard-Louis Roques, démissionnaire, pour la durée de mandat restant à courir de ce dernier. Cette nomination a été ratifiée dans la sixième résolution de l'assemblée générale du 15 juin 2016.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Delphine Drouets au cours des 5 derniers exercices.

Société	Mandat	2012	2013	2014	2015	2016
Keyyo	Administrateur	-	-	-	x	x
ATTI	Administrateur	x	x	x		
Apps2com	Membre de l'Advisory Board	-	-	-	x	x

x : année d'exercice du mandat

14.2. Pour la SAS KEYYO PROXIMITE:

La société KEYYO S.A. représentée par Monsieur Philippe Houdouin est Président de la SAS KEYYO PROXIMITE depuis le 4 novembre 2011.

Le 27 avril 2016, le Conseil d'administration de la société Keyyo a nommé la société MAGELIO CAPITAL aux fonctions de directeur général de la société KEYYO PROXIMITE, cette dernière est rémunérée à hauteur de 5.250 euros hors taxes mensuels pour ses fonctions.

15 - Informations sociales :

Les effectifs du groupe à la date de clôture sont les suivants :

Effectifs du Groupe	2016-12	2015-12	2014-12
Cadres	51	53	50
Non Cadres	50	54	50
Apprentis	3	1	1
Total	104	108	101
Keyyo	99	101	94
Keyyo Proximité	5	6	7

16 - Informations environnementales :

Du fait de son activité exclusivement liée aux communications de type électronique, l'influence de l'activité de KEYYO sur l'environnement est particulièrement faible.

17 - Pratiques anticoncurrentielles :

La société n'a pas eu connaissance d'injonction ou de sanction pécuniaire au cours des 12 derniers mois au titre de pratiques anticoncurrentielles prononcées par le Conseil de la Concurrence.

18 - Capital et droit de vote

Au 31 décembre 2016 le capital de Keyyo se composait de 2.160.000 titres se répartissant de la manière suivante :

	31/12/2015		31/12/2016	
	Titres	DDV	Titres	DDV
Management	30,2%	44,9%	28,9%	44,1%
Nextstage	7,9%	6,6%	3,6%	3,0%
Apicap	7,2%	6,0%	7,2%	6,2%
Autocontrôle	9,3%	0,0%	9,5%	0,0%
Fondateur	3,5%	5,8%	3,5%	5,9%
Flottant	41,9%	36,6%	47,3%	40,8%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

19 - Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

Il est rappelé que la société était directement contrôlée par son Management à hauteur de 28.9 % de son capital et 44.9% des droits de vote au 31/12/2016.

20 - Actions d'autocontrôle

Au 31 décembre 2016, Keyyo détenait un total de 205.525 titres d'autocontrôle dont 5 525 titres relatifs au contrat de liquidité. La valeur d'achat de ces titres était de 1.479K€, la valeur unitaire de marché au 31 décembre de 13.89€, soit 2.855K€ pour l'ensemble des titres.

Le Conseil d'administration du 28 février 2017 a décidé de réduire son capital par annulation de 200.000 titres en autocontrôle.

Depuis cette annulation Keyyo a acquis 164.000 actions en autocontrôle les 9 et 15 mars 2017.

Au 15 mars 2017, l'autocontrôle représentait un total de 170.427 actions, soit 8.7% des titres.

21 - Programme de rachat d'actions propres :

L'assemblée générale mixte du 15 juin 2016 a autorisé le Conseil d'Administration avec faculté de subdéléguer au Directeur Général à faire acheter ses propres actions par la société dans le cadre d'un nouveau plan de rachat d'actions dans le respect des conditions définies au règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») et du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003..

Un programme de rachat a par conséquent été signé le 20 juin 2016 avec les objectifs du programme de rachat tel que voté par l'assemblée générale mixte du 15 juin 2016.

Dans le cadre de ce programme Keyyo a acquis :

- un bloc de 10.211 titres, le 30 juin 2016, au prix unitaire de 11.00€ ;
- un bloc de 25.000 titres, le 9 mars 2017, au prix unitaire de 14.02€ ;
- un bloc de 138.779 titres, le 15 mars 2017, au prix unitaire de 14.00€ ;
- 221 titres sur le marché, le 15 mars 2017, au prix unitaire de 14.02€.

Il est en également rappelé qu'un contrat de liquidité a été conclu avec GILBERT DUPONT.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 50.000 € en espèces ;
- 10.000 titres.

Au titre de ce contrat de liquidité, figuraient au 31 décembre 2016 au compte de liquidité les moyens suivants :

- 102.930 € en espèces ;
- 5.525 actions.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2016 et conformément aux dispositions de l'article L225-211 du Code de commerce modifié par l'ordonnance du 30 janvier 2009, il est indiqué dans le présent rapport les éléments suivants :

- le nombre des actions échangées au cours de l'exercice : 161.330 actions
- cours moyen des achats à 11,04 €,
- cours moyen des ventes à 10,98 €
- le montant des frais de négociation : néant
- le nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice : 205.525 titres. Il est rappelé que la société détient 5.525 titres au sein d'un contrat de liquidité
- leur valeur évaluée au cours d'achat : 1.547K€ (y compris contrat de liquidité).

22 - Plan d'attribution gratuite d'actions :

La société KEYYO a mis en place en 2009 deux plans d'attribution gratuite d'actions :

- Premier plan : Le Conseil d'administration du 11 février 2009 a décidé d'attribuer gratuitement 32.000 actions aux cadres de direction ainsi qu'aux mandataires sociaux, dans le respect de la délégation accordée par l'assemblée générale de la société du 30 mai 2007.

Un plan d'attribution gratuite a été mis en place et signé en date du 3 mars 2009.

Il est rappelé que ce plan prévoit que l'attribution des actions ne sera définitive qu'à l'issue d'une période de deux ans (période d'acquisition) à compter de la date de notification puis que les actions devront être conservées pendant une période de deux ans suivant la date d'attribution définitive.

Une première attribution a été effectuée le 3 mars 2009 et par décision du 3 mars 2011, le directeur général a constaté que la période d'attribution de deux ans des actions s'est écoulée et que par conséquent 27.500 actions sont définitivement attribuées au profit des bénéficiaires d'option remplissant à ce jour les conditions visées audit plan. Les formalités d'inscription des actions attribuées sous forme nominative ont été accomplies auprès du teneur de compte de la société, CACEIS CORPORATE TRUST.

Dans le cadre de ce plan, une seconde attribution a été effectuée et notifiée le 1^{er} avril 2012 pour 3000 actions. L'attribution des titres a été validée définitivement le 1^{er} avril 2014. Ces actions doivent être conservées pendant une période de deux ans.

- Deuxième plan : L'assemblée générale mixte du 27 mai 2009 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en place un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions plafonné à 100.000 titres.

Le Conseil d'administration du 27 mai 2009 a mis en place ce nouveau plan qui reprend les mêmes caractéristiques que le premier.

Une première attribution a été effectuée le 1^{er} juin 2009 et par décision du 1^{er} juin 2011, le directeur général a constaté que la période d'attribution de deux ans des actions s'était écoulée et que par conséquent 18.750 actions avaient été définitivement attribuées, et inscrites sous forme nominatives.

Une deuxième attribution a été effectuée le 1^{er} juillet 2010 et par décision du 1^{er} juillet 2012, le directeur général a constaté que la période d'attribution de deux ans des actions s'est écoulée et que par conséquent 49 500 actions ont été définitivement attribuées et inscrites sous forme nominatives chez le teneur de compte.

Deux attributions ont été effectuées le 2 mai et le 30 décembre 2011. Et ont été définitivement constatées en mai et décembre 2013 à hauteur de 14.833 titres et inscrites sous formes nominatives.

Une cinquième attribution a été effectuée le 16 Janvier 2013 pour 2.333 titres. L'attribution de ces actions a été validée définitivement le 16 janvier 2015. Les actions doivent encore être conservées pour une période de deux ans.

Une sixième attribution a été réalisée le 3 mars 2014 pour 2.333 titres. L'attribution de ces actions a été validée définitivement le 3 Mars 2016.

Il n'y a plus de plan d'attribution gratuite d'actions actif à ce jour.

Tableau récapitulatif des actions gratuites attribuées selon délégations de l'assemblée générale au Conseil d'administration et mises en œuvre

Date de l'assemblée générale mixte	30/05/07		27/05/09					
Nombre de titres pouvant être alloué	32.000		100.000					
Date du conseil d'administration	03/03/09		01/06/09					
Date d'attribution par décision du Directeur Général et point de départ de la période d'acquisition	03/03/09	01/04/12	01/06/09	01/07/10	02/05/11	30/12/11	16/01/13	03/03/14
Nombre d'actions gratuites attribuées	30 000	3 000	26 750	56 250	22 500	2 333	2 333	2 333
<i>Dont Ph. Hondouin</i>	<i>10 000</i>							
Date d'attribution définitive et début de la période d'indisponibilité	03/03/11	01/04/14	01/06/11	01/07/12	02/05/13	30/12/13	16/01/15	03/03/16
Attributions annulées	2 500		8 000	6 750	10 000			
Nombre d'actions en période d'attribution définitives	27 500	3 000	18 750	49 500	12 500	2333	2333	2333
Valeur de l'action à la date de son attribution définitive	6.51	6.30	7.03	5.5	5.99	6.47	6.40	8.61
Fin de la période conservation	03/03/13	01/04/16	01/07/14	01/07/14	02/05/15	30/12/15	16/01/17	03/03/18

23 - Approbation des comptes et affectation du résultat social :

Nous vous proposons d'approuver les comptes et d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à la somme de 1.885.121.18 € :

- A une distribution de dividende à hauteur de 0.35€ par action soit 686.000€
- Au compte report à nouveau pour le solde soit 1.199.121.18€.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des Impôts, nous rappelons qu'un dividende de 0.35€ par action a été versé au cours de l'exercice 2016. Et qu'un dividende de 0.30€ par action a été versé au cours de l'exercice 2015.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 22 K€ et qui ont augmenté le bénéfice imposable à due concurrence.

24 - Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité au 31 décembre 2016 et des utilisations faites (L225-100 du code de commerce)

Conformément à l'article L.225-100 alinéa 7 du code de commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et accordées au Conseil d'administration est joint au présent rapport.

Date de l'Assemblée- Objet et montant autorisé - Conditions et modalités d'émission -	Date de la mise en œuvre par le Conseil d'administration	Catégories de bénéficiaires	Montant utilisé : nombre d'actions créées/en période d'acquisition et ou attribuées définitivement	Montant restant à utiliser (nominal, nombre d'actions ou actions de performance)
<p>AGM 15 juin 2016 – 12^{ème} résolution</p> <p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en vue d'augmenter le capital par l'émission d'actions ordinaires à souscrire en numéraire et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital</p> <p>Plafond d'attribution : 650.000 euros Echéance : 17 août 2018</p>	Non mise en œuvre	Actionnaire	Non utilisée	Néant
<p>AGM 15 juin 2016 – 13^{ème} résolution</p> <p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires à souscrire en numéraire ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital</p> <p>Plafond d'attribution : 650.000 euros Echéance : 17 août 2018</p>	Non mise en œuvre	Actionnaire	Non utilisée	Néant
<p>AGM 15 juin 2016 – 14^{ème} résolution</p> <p>Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue d'attribuer des actions gratuites aux salariés de la société et/ou aux mandataires sociaux autorisés)</p> <p>Echéance : 17 août 2018</p>	Non mise en œuvre	Actionnaire	Non utilisée	Néant
<p>AGM du 17 juin 2015 – 14^e résolution</p> <p>Augmentation de capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (L. 225-147 alinéa 6 du Code de Commerce).</p> <p>Plafond : 10% du capital Echéance : 17 Aout 2017</p>	Non mise en œuvre	Bénéficiaires de l'opération	Non utilisée	Néant

25 – Résultats Sociaux des 5 derniers exercices :

Nature des Indications / Périodes	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Durée de l'exercice	12 mois				
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	691 200	691 200	760 000	760 000	904 000
b) Nombre d'actions émises	2 160 000	2 160 000	2 375 000	2 375 000	2 825 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	24 049 399	23 411 802	21 763 770	21 083 086	21 834 460
b) Bénéfice avant impôt, amortissement et provisions	2 942 344	2 983 331	1 974 394	1 899 442	1 118 199
c) Impôt sur les bénéfices	27 734	43 413	-117 594	4 443	-65 963
d) Bénéfice après impôt, avant amortissements et provisions	2 914 610	2 939 918	2 091 988	1 894 999	1 184 162
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	1 885 121	1 687 324	1 238 362	1 028 584	561 593
f) montant des bénéfices distribués	686 700	587 592			
g) Participation des salariés	0	24 926			
III - Résultat des opérations réduit à une action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	1,35	1,36	0,88	0,80	0,42
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	0,873	0,781	0,521	0,433	0,199
c) Dividende versé à chaque action	0,35	0,30	0,00	0,00	0,00
IV - Informations Relatives au Salariés					
a) Nombre de salariés	99	102	94	67	63
b) Montant de la masse salariale	4 506 327	4 045 812	3 729 775	3 077 202	3 047 725
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 916 613	1 811 008	1 696 838	1 471 159	1 532 503

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions de croire, Chers Actionnaires, en l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'administration

Attestation du Rapport Financier Annuel 2016

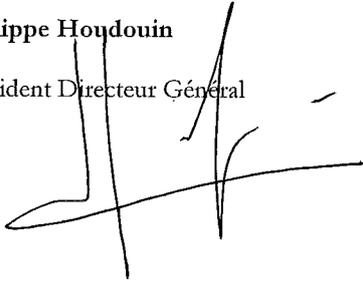
J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation.

J'atteste également que le rapport de gestion ci-joint présente un descriptif fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Clichy le 28 avril 2017,

Philippe Houdouin

Président Directeur Général





ANNEXES

KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambotta
CS 60055
92008 Paris la Défense Cedex
France

MBV & Associés Membre du réseau RSM
International
28 rue Cambacérès
75008 Paris
France

Keyyo S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés***

Exercice clos le 31 décembre 2016

Keyyo S.A.

92-98, boulevard Victor Hugo - 92110 Clichy

Ce rapport contient 29 pages

KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

MBV & Associés
Membre du réseau RSM International
26 rue Cambacérés
75008 Paris
France

Keyyo S.A.

Siège social : 92-98, boulevard Victor Hugo - 92110 Clichy
Capital social : € 627 200

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Keyyo S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.5 « Principes, règles et méthodes comptables – Informations sectorielles – Secteurs opérationnels » aux états financiers concernant la redéfinition de la structure commerciale de Keyyo S.A. autour de deux pôles d'activités, suite à la cession du pôle IP-Cash, modifiant ainsi les secteurs opérationnels du groupe.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- le paragraphe 2.5 « Principes, règles et méthodes comptables – Informations sectorielles – Secteurs opérationnels » et la note 26 « Analyse par Secteurs opérationnels et géographiques » de l'annexe indiquent la redéfinition de la structure commerciale de Keyyo autour de deux pôles d'activités suite à la cession du pôle IP-Cash. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de la présentation qui en est faite ;
- le paragraphe 2.5 « Principes, règles et méthodes comptables – Regroupement d'entreprises et goodwill » et la note 1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe exposent les règles et les méthodes comptables retenues pour comptabiliser à l'actif du bilan du goodwill ainsi que celles relatives à sa dépréciation. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes retenues et nous nous sommes assurés de leur correcte application ;
- le paragraphe 2.5 « Principes, règles et méthodes comptables – Impôts différés » et la note 4 « Impôts différés » de l'annexe exposent les règles et les méthodes comptables retenues pour comptabiliser les actifs d'impôts différés. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes retenues et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 27 avril 2017

Paris, le 27 avril 2017

KPMG Audit IS

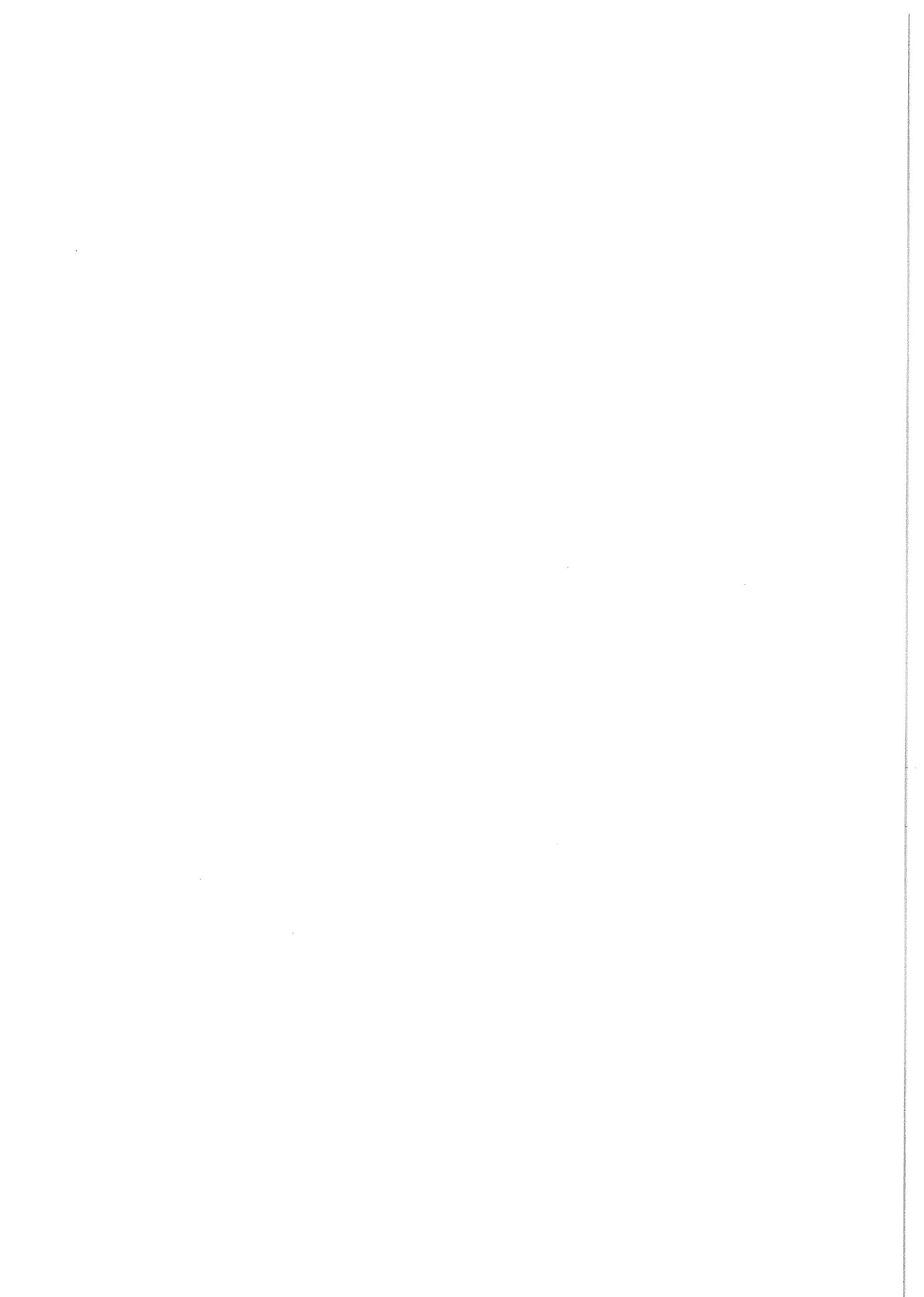


Nicolas Piofret
Associé

MBV & Associés
Membre du réseau RSM International



Etienne de Bryas
Associé



KPMG AUDIT IS
Tour ECHIO
2 Avenue Gambella
CS 60056
92000 Paris La Défense Cedex
France

MBV & Associés
Membre du réseau RSM International
26 rue Cambacérès
75008 Paris
France

Keyyo S.A.

*Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels*

Exercice clos le 31 décembre 2016

Keyyo S.A.

92-98, boulevard Victor Hugo - 92110 Clichy

Ce rapport contient 21 pages

KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambella
CS 00055
92066 Paris la Défense Cedex
France

MBV & Associés
Membre du réseau RSM International
26 rue Cambacérés
75008 Paris

Keyyo S.A.

Siège social : 92-98, boulevard Victor Hugo - 92110 Clichy
Capital social : € 627 200

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Keyyo S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- le paragraphe 2.1.2.3 de l'annexe aux comptes annuels intitulé « Frais de recherche et de développement » indique la méthode de comptabilisation à l'actif des frais de recherche et de développement. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de la méthode retenue pour activer ces frais et de sa correcte application ;
- le paragraphe 2.1.2.4 de l'annexe aux comptes annuels intitulé « Immobilisations financières » expose les règles relative à la valorisation des titres de participation. Nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode retenue dans les comptes de votre société et apprécié le niveau de ces actifs à la clôture.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

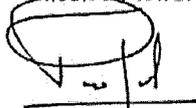
Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Paris La Défense, le 27 avril 2017

Paris, le 27 avril 2017

KPMG Audit IS

Nicolas Piofret


Associé

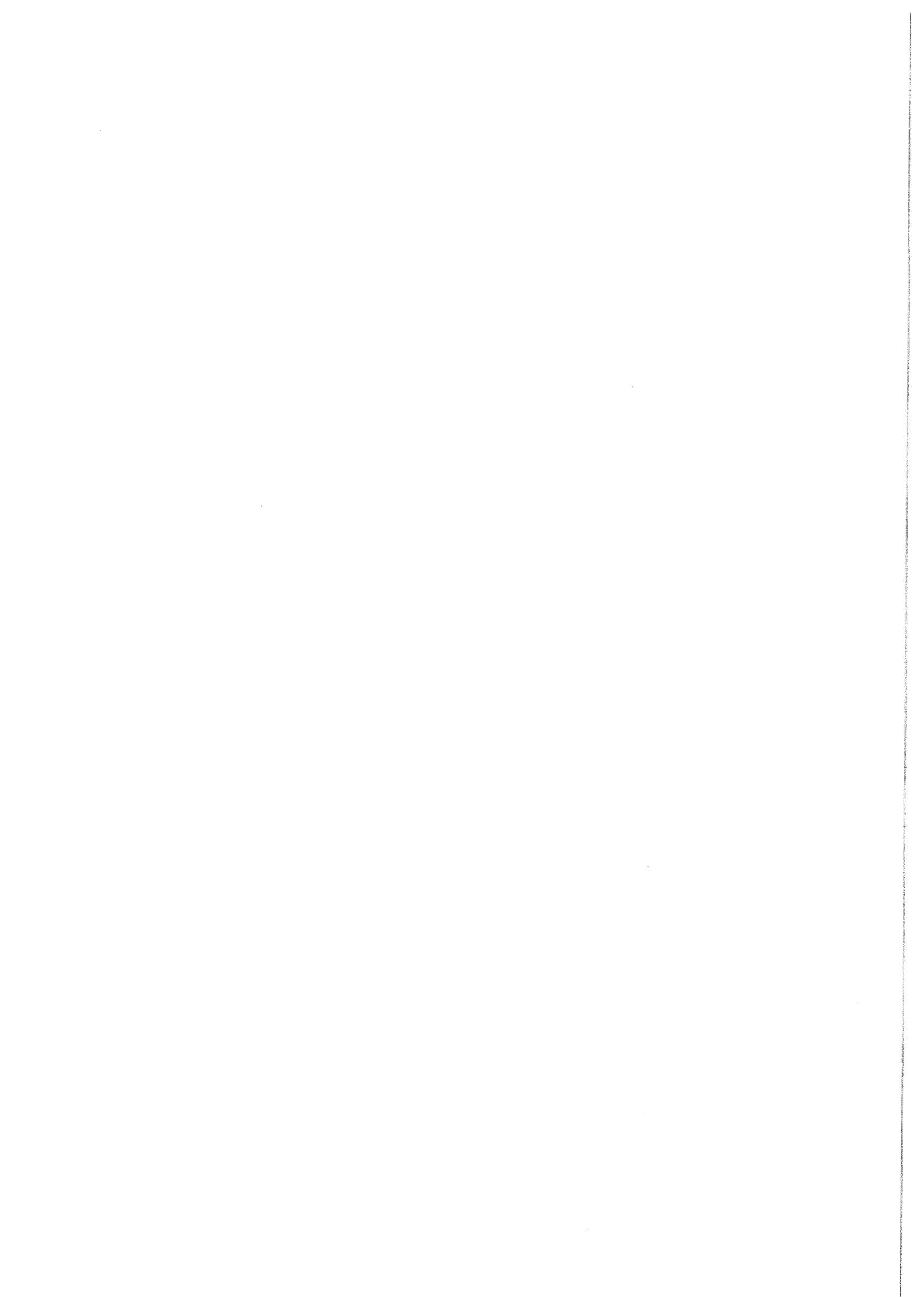
MBV & Associés

Membre du réseau RSM International

Etienne de Bryas



Associé



KPMG AUDIT IS
Tour EQUO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92060 Paris La Défense Cedex
France

MBV & Associés
Membre du réseau RSM International
26 rue Cambacérés
75008 Paris
France

Keyyo S.A.

*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur
les conventions et engagements réglementés*

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2016

Keyyo S.A.

92-98, boulevard Victor Hugo - 92110 Clichy

Ce rapport contient 3 pages

KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 00055
92066 Paris la Défense Cedex
France

MBV & Associés
Membre du réseau RSM International
26 rue Cambacérés
75008 Paris
France

Keyyo S.A.

Siège social : 92-98, boulevard Victor Hugo - 92110 Clichy
Capital social : € 627 200

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de prestation de services avec la société Magelio Capital

Personnes concernées

- Société Magelio Capital, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, dont M. Philippe Houdouin est actionnaire et directeur général ;
- M. Philippe Houdouin, Président du Conseil d'administration de votre société.

Nature, objet et modalités

Une convention d'assistance a été signée en date du 22 décembre 2009. Cette convention a donné lieu à facturation à hauteur de € 78 000 hors taxes au titre de l'exercice 2016.

Paris La Défense, le 27 avril 2017

KPMG Audit IS



Nicolas Piofret
Associé

Paris, le 27 avril 2017

MBV & Associés
Membre du réseau RSM International



Etienne de Bryas
Associé